

*Mémoire
Sur la famille de J^h ambroise
Romanet,
et de Marie Constance Reverchon
Son épouse, de tancua.
Et généalogie des ancêtres.*

Première partie.

Ecrit en 1850.

par
Pierre Joseph Raymond Romanet
(Tancua 1783 – Morez 1856)

Transcription et mise en page
© Linda Reverchon

linda_reverchon@telus.net

Mai 2013

Présentation du mémoire

Lors d'une cousinade Reverchon en août 2010, Michèle (Reverchon) Thevenet de Morbier (39) m'a prêté les photocopies d'un document manuscrit qui avait appartenu à feu son cousin Paul Bailly Basin de Morbier, copies qu'il lui a offertes.

J'ai photographié les pages, faisant ensuite une transcription du document. Le trouvant très révélateur d'une époque de l'histoire du Haut Jura, de la maison Vandel Reverchon & C^{ie}, et surtout de deux anciennes familles de la région, les Romanet et Reverchon, j'ai essayé de me renseigner sur l'origine du mémoire.

Car il s'agit bien d'un mémoire, ceci de la main de Pierre Joseph Raymond ROMANET, né à Tancua (39) le 31 août 1783 et décédé à Morez (39) le 7 juin 1856.

Malgré que c'était Paul BAILLY BASIN qui a fait les photocopies, l'originel ne se trouve pas dans les papiers donnés par sa veuve Odette à son neveu Jacques Bailly Basin de Morbier, pas plus que le cahier dont il est question dans les dernières pages du mémoire. Ce cahier contiendrait la suite du mémoire à partir de l'année 1813.

Nous en restons donc là, avec seules les images du premier carnet qui comprend quand même 41 pages.

La transcription

Les images de chacune des 41 pages du mémoire se trouvent en face de leur transcription qui conserve l'orthographe et la ponctuation d'origine.

Les Ancêtres de Pierre Joseph Raymond ROMANET

Puisant dans mon fichier généalogique, j'ai pu constituer une ascendance pour notre sujet.¹

Génération 1

1 ROMANET Pierre Joseph Raymond
° 31/08/1783 Tancua (39), + 07/06/1856 Morez (39)

Génération 2

2 ROMANET Joseph Ambroise
° La Rixouse (39), + 17/01/1793 Tancua (39)
x 29/01/1771 Morbier (39)
3 REVERCHON Marie Constance
b. 04/08/1753 Morbier (39), + 26/01/1827 Tancua (39)

Génération 3

4 ROMANET Claude Antoine
° 12/02/1722, + avant 1772
x en 1746
5 ROMANET Clauda Françoise

6 REVERCHON Pierre Claude
b. 21/10/1716 Morbier (39), (+) 25/03/1774 Morbier (39)
x 26/11/1743 Morbier (39)
7 GIROD Anne Thérèse
b. 04/04/1719 Morbier (39), (+) 24/09/1761 Morbier (39)

¹ ° = naissance, b. = baptême, x = mariage, + = décès, (+) = inhumation

Génération 4

8 ROMANET Augustin

12 REVERCHON Claude Nicolas

° 1688/1694, (+) 10/04/1728 Morbier (39)

x 26/02/1715 Morbier (39)

13 MOREL À L'HUISSIER Marie

° 1692/1693, (+) 26/11/1758 Morbier (39)

14 GIROD Claude François

+ 1718/1746

x

15 MAYET Claude Marguerite

Génération 5

16 ROMANET Claude François

x en 1690

17 JOBEL Françoise

° Bellefontaine (39)

24 REVERCHON Louis

b. 22/04/1667 Morbier (39), + 21/10/1757

x 03/02/1688 Morbier (39)

25 MOREL FOURRIER Laurence

° en 1660, (+) 23/05/1761 Morbier (39)

26 MOREL Claude Pierre

x

27 BAILLY COMTE Marie

+ avant 1716

28 GIROD PERRET Laurent

b. 25/12/1640 Morbier (39), + après 1681

x 08/05/1662 Morbier (39)

29 MOREL FORIER Denise

b. 08/06/1641 Morbier (39), + après 1662

Génération 6

32 ROMANET Jean à la Claire

x 28/02/1656 Morbier (39)

33 GYROD DADO Guillerma

48 REVERCHON Philippe

b. 24/10/1640 Morbier (39), (+) 22/10/1718 Morbier (39)

x 26/11/1661 Morbier (39)

49 BAILLY ; SALINS Claudine

b. 25/11/1640 Morbier (39), + 25/07/1699

50 MOREL FOURRIER Claude

(+) 21/08/1669 Morbier (39)

x 04/07/1645 Morbier (39)

51 REVERCHON Pernette Pétronille

+ 30/05/1671 Morbier (39)

56 GIROD PERRET Pierre

° en 1612, + après 1656

x

57 MALFROY Clauda

+ après 1656

58 MOREL FOURRIER Nicolas

+ après 1662

x

59 LAMY Jeanne

Génération 7

64 ROMANET Cyle

x

65 BAILLY MAITRE Claire

66 GIROD À DADO Pierre

+ 24/11/1662

x 15/06/1625 Morbier (39)

67 CATHENO Cilla

+ après 1658

96 REVERCHON POID Denis

b. 06/11/1616 Les Rousses (39), + 11/05/1684

x 12/02/1640 Morbier (39)

97 JEOFFROY Guillemette

° en 1620, + après 1650

100 MOREL FOURRIER Jean

+ avant 1646

102 REVERCHON Claude

+ avant 1645

x

103 = 59 LAMY Jeanne

112 GIROD PERRET BOURGUIGNON Pierre

° Bellefontaine (39), + 1636/1663

x avant 1610

113 VANDELLE MATHIEU Stéphanie

+ après 1620

116 = 100 MOREL FOURRIER Jean

+ avant 1646

Génération 8

192 REVERCHON MONNIER PIROLET Pierre Pirolet

° en 1580, + 1631/1635

x

193 MICHAUD Claudia

+ après 1637

194 JEOFFROY Jacques

° en 1590, + avant 1641

224 GIROD PERRET À BOURGUIGNON Pierre

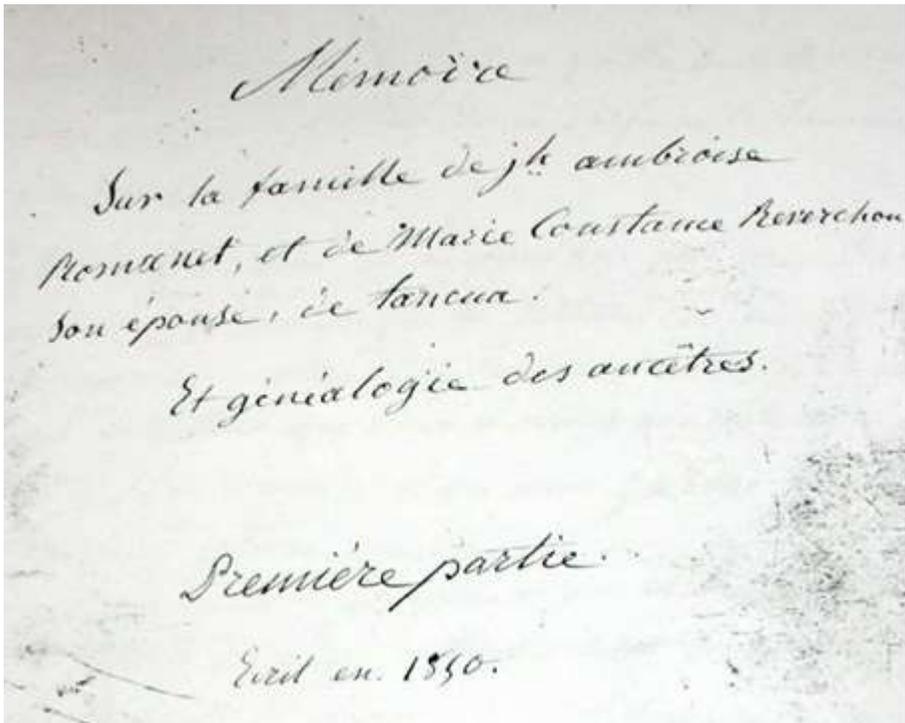
° Bellefontaine (39), + 1560/1590

x

225 X Jeanne

+ après 1560

Le Mémoire



Mémoire

Sur la famille de j^h Ambroise
Romanet, et de Marie Constance Reverchon
Son épouse, de Tancua
Et généalogie des ancêtres

Première partie

Ecrit en 1850²

² Il aurait existé un second cahier, aujourd'hui introuvable, couvrant les années à partir de 1813.

1837
 Mémoire

Joseph-Alexis Romanet, né à Tancua, (Jura) quitta ce pays en 1820, et alla se fixer à Mazamet pour y exercer la profession d'horloger.

Il se maria dans cette ville en 1825, à Demoiselle Marie Adeline Estrabant, fille de Marc Estrabant, nég^t. audit lieu, et de feu Jeanne Elizabeth Olombel, après avoir passé leur contrat de mariage devant notaire le 11 juin de ladite année, par lequel les époux ont déclaré se marier sous le régime dotal en renonçant à celui de la communauté.

Le père Estrabant assure à sa fille par ce contrat, une somme de 4000 fr. pour dot, dont 3500 fr. de son chef et 500 fr. pour celui de feu sa femme.

En qualité de ~~sergent~~ d'ancien militaire et de sergent de la garde Nationale de Mazamet en 1830, Romanet fut requis pour commander le piquet de garde nationale qui accompagna le procureur du Roi de Castres dans l'imprudente expédition qu'il fit le 7 X^{bre} 1830, dont les journaux du tems ont tant parlé.

Romanet fut l'une des victimes de cette expédition, il fut apporté Mort dans son domicile à Mazamet, le dit jour 7 X^{bre} 1830.

envoyé une copie avec la procuration.

mars 1837

Mémoire

Joseph-Alexis Romanet, né à Tancua, (Jura) quitta ce pays en 1820, et alla se fixer à Mazamet pour y exercer sa profession d'horloger.

Il se maria dans cette ville en 1825, à Demoiselle Marie Adeline Estrabant, fille de Marc Estrabant, nég^t audit lieu, et de feu Jeanne Elizabeth Olombel, après avoir passé leur contrat de mariage devant notaire le 11 juin de ladite année, par lequel les époux ont déclaré se marier sous le régime dotal en renonçant à celui de la communauté.³

Le père Estrabant assure à sa fille par ce contrat, une somme de 4000 fr. pour dot, dont 3500 fr. de son chef et 500 fr. pour celui de feu sa femme.

En qualité d'ancien militaire et de sergent de la garde Nationale de Mazamet en 1830, Romanet fut requis pour commander le piquet de garde nationale qui accompagna le procureur du Roi de Castres dans l'imprudente expédition qu'il fit le 7 X^{bre} 1830, dont les journaux du tems ont tant parlé.

Romanet fut l'une des victimes de cette expédition, il fut apporté Mort dans son domicile à Mazamet, le dit jour 7 X^{bre} 1830.

³ Ecrit en marge et perpendiculaire au premier paragraphe : « envoyé une copie avec la procuration ».

Il laissait une veuve et un enfant âgé de deux ans,
 nommé Charles-Pharamond Romanet.
 Les scellés furent aussitôt apposés dans son domicile,
 et le 13 du même mois l'inventaire public du mobilier eut lieu.
 Il montait à la somme de 5199.33
 La succession n'avait aucune dette passive.
 Je fus instruit que l'inventaire ne comprenait pas toutes
 les créances que possédait mon frère, et je fis mon possible
 par correspondance pour amener la veuve à faire faire un
 inventaire supplétif; mais je ne pus rien obtenir.
 Mais deux ans après, se voyant elle-même à la porte du
 tombeau, elle fit un testament mystique le 4 janvier
 1833, qui porte :
 « Je nomme et institue pour mon héritier universel et
 « général, Pharamond Romanet mon fils mineur, et je lui
 « nomme pour tuteur Jacob Baux mon beau frère, que je
 « prie d'en accepter les fonctions.
 « Je déclare pour rendre hommage à la vérité que
 « la succession de mon défunt mari se compose du montant
 « de l'inventaire public qui fut dressé après son décès, et
 « d'une somme de six mille francs montant de deux
 « billets ou effets de commerce à ordre qui ne figurent
 « pas audit inventaire »
 Le testament est daté le 5 février 1833; les scellés

il laissait une veuve et un enfant âgé de deux ans, nommé Charles-Pharamond Romanet.

Les scellés furent aussitôt apposés dans son domicile, et le 13 du même mois l'inventaire public du mobilier eut lieu. Il montait à la somme de - - - - 5199.33

La succession n'avait aucune dette passive.

Je fus instruit que l'inventaire ne comprenait pas toutes les créances que possédait mon frère, et je fis mon possible par correspondance pour amener la veuve à faire faire un inventaire supplétif ; Mais je ne pus rien obtenir.

Mais deux ans après, se voyant elle-même à la porte du tombeau, elle fit un testament mystique le 4 janvier 1833, qui porte :

« Je nomme et institue pour mon héritier universel et général, Pharamond Romanet mon fils mineur, et je lui nomme pour tuteur Jacob Baux mon beau frère, que je prie d'en accepter les fonctions.

« Je déclare pour rendre hommage à la vérité que la succession de mon défunt mari se compose du montant de l'inventaire public qui fut dressé après son décès, et d'une somme de six mille francs montant de deux billets ou effets de commerce à ordre qui ne figurent pas audit inventaire »

La testatrice est décédée le 5 février 1833, les scellés

furent apposés et l'inventaire eut lieu le 19 même mois.
 Cet inventaire porte qu'on a trouvé dans son porte feuille
 Sept billets montant ensemble F 10,762.25
 Le Sieur Jacob Baux accepta la tutelle, fit
 vendre le mobilier qui produisit 1894 francs ;
 Et après avoir payé tous les frais et dettes de toute
 nature, il mit en pension son pupille, et il lui resta
 sur la somme ci-dessus, celle de F 1200 ..
 qu'il plaça à intérêts. 11,462.25
 Le tuteur ayant eu ensuite besoin de fonds pour
 son commerce particulier, s'est fait rembourser les
 billets ; et le conseil de famille par la délibération du
 14 janvier 1835, a constaté que ledit tuteur était
 détenteur d'une somme de 11238 francs appartenant
 au mineur.
 Aujourd'hui le tuteur dit que cette somme comprend
 celle de 2120 francs en principal, et environ
 120 fr. d'intérêts,
 total, 2240 fr. qui était placés dans la maison de commerce
 Estrabaut-Sabatier, de Mazamet, qui une gêne dans ses
 affaires a obligé de faire composer ses créanciers en 1835 :
 On a transigé moyennant le 50 p^r %, et le tuteur adhéra
 au concordat pour les 2240 fr. dûs à son pupille, sans en
 parler au conseil de famille. Dès lors le tuteur a prétendu

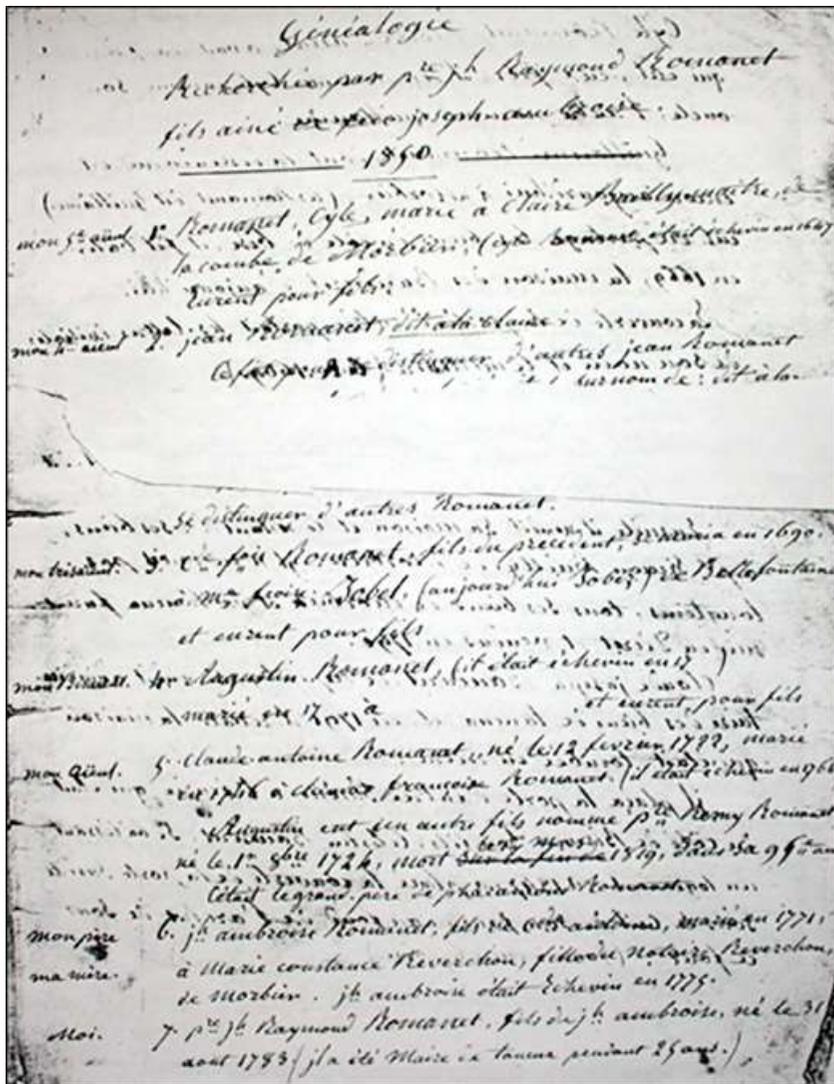
furent apposés et l'inventaire eut lieu le 19 même mois.

Cet inventaire porte qu'on a trouvé dans son porte feuille
 sept billets montant ensemble - - - F
 10,262.25

Le Sieur Jacob Baux accepta la tutelle, fit vendre le mobilier
 qui produisit 1894 francs ; Et après avoir payé tous les frais
 et dettes de toute nature, il mit en pension son pupille, et il
 lui resta sur la somme ci-dessus, celle de - - F1200
 qu'il plaça à intérêts.
 11,462.25

Le tuteur ayant eû ensuite besoin de fonds pour son
 commerce particulier, s'est fait rembourser les billets ; et le
 conseil de famille par sa délibération du 14 janvier 1835, a
 constaté que ledit tuteur était détenteur d'une somme de
 11238 francs appartenant au mineur.

Aujourd'hui le tuteur dit que cette somme comprend celle
 de 2120 francs en principal, et environ 120 fr.
 d'intérêts,
 total, 2240 f qui était placés dans la maison de
 commerce Estrabaut-Sabatier, de Mazamet, qu'une gêne
 dans ses affaires a obligé de faire composer ses créanciers en
 1835 : On a transigé moyennant le 50 p^r %, et le tuteur adhéra
 au concordat pour les 2240 fr. dûs à son pupille, sans en
 parler au conseil de famille. Dès lors le tuteur a prétendu



Généalogie

Recherchée par p^{re} j^h Raymond Romanet
fils aîné de feu Joseph Ambroise.

----- 1850 -----

- mon 5^e aïeul 1^o Romanet, Cyle, marié à Claire Bailly maitre, de la combe de Morbier, (cyle Romanet était échevin en 1647.)
Eurent pour fils :
- mon 4^e aïeul 2^o Jean Romanet, dit à la claire
Ce fut pour le distinguer d'autres Jean Romanet surnom de : dit à la
- [Ici il manque une bande d'écriture à travers la page comme si la feuille avait été coupée.]
- se distinguer d'autres Romanet.
- mon trisaïeul. 3^o. C^{de} fois Romanet, fils du précédent, se maria en 1690 à M^l f^{coise} Jobel, (aujourd'hui Jobez) de Bellefontaine et eurent pour fils
- mon Bisaïeul. 4^o Augustin Romanet, (il était échevin en 17⁴) marié en 17⁵ à ⁶ et eurent pour fils
- mon Aïeul. 5^o Claude antoine Romanet, né le 12 fevrier 1722, marié en 1746 à clauda françoise Romanet. (il était échevin en 1766.)
Augustin eut un autre fils nommé p^{re} Remy Romanet né le 1^r 8^{bre} 1724, mort le 1^r mars 1819, dans sa 95^e année.
C'était le grand-père de pharamond Romanet.
- mon père 6^o. j^h ambroise Romanet, fils de C^{de} antoine, marié en 1771 à Marie constance Reverchon, fille du notaire Reverchon, de morbier. j^h ambroise était Echevin en 1775.
- moi. 7^o p^{re} j^h Raymond Romanet, fils de j^h ambroise, né le 31 aout 1783 / j'a été Maire de tancua pendant 25 ans.)

⁴ La date complète manque comme si l'auteur allait revenir plus tard pour combler le vide.

⁵ La date complète manque.

⁶ Espace laissé vide par l'auteur.

Cyle Romanet, mon 5^e aïeul, avait un frère
qui eut deux fils, l'un nommé Cyle comme son
oncle; l'autre nommé Guillaume.

Guillaume Romanet, dont la descendance est
encore aujourd'hui à Morbier, (les Romanet dit Guillaume)
eut en partage les biens du côté de Bise, et fit bâtir,
en 1669, la maison des Bauduret d'aujourd'hui.

La couverture de la porte d'entrée portait les lettres initiales
de son nom et le milliaire (G.R. 1669).

Ensuite il vendit sa maison et le restant de ses biens,
à p^{re} Simon Bailly, de Morbier. Il n'en jouit pas
longtemps, tous ses biens de Morbier et de Tancua furent
mis en Décret et vendus en 1790.

Claude Joseph Bauduret, de Repenty, se rendit adjudicataire
des biens de Tancua, et, en 1798, il rebâtit la maison
qui était tombée en ruine.

Il plaça la porte d'entrée susdite à l'écurie qui était
du côté de Bise. — Son fils, Célestin Bauduret, se bâtissant
un logement en 1847, a placé la couverture de la porte susdite
sous le cul de son four, au fond de l'archet de sous
ce four. (four à cuire le pain.)

Cyle Romanet, mon 5^e aïeul, avait un frère qui eut deux fils, l'un nommé Cyle comme son oncle ; l'autre nommé Guillaume.

Guillaume Romanet, dont la descendance est encore aujourd'hui à Morbier, (les Romanet dit Guillaume) eût en partage les biens du côté de Bise, et fit bâtir, en 1669, la maison des Bauduret d'aujourd'hui.

La couverture de la porte d'entrée portait les lettres initiales de son nom et le milliaire (G.R. 1669)

[Ici il manque une bande d'écriture à travers la page comme si la feuille avait été coupée. C'est la réplique exacte, à l'envers, de la page précédente.]

I, dit

Ensuite il vendit sa maison et le restant de ses biens à p^{re} Simon Bailly, de Morbier. Il n'en jouit pas longtemps, tous ses biens de Morbier et de Tancua furent mis en Décret et vendus en 1790.

Claude Joseph Bauduret, de Repenty, se rendit adjudicataire des biens de Tancua, et, en 1798, il rebâtit la maison qui était tombée en ruine.

Il plaça la porte d'entrée susdite à l'écurie qui était du côté de Bise. — Son fils, Célestin Bauduret, se bâtissant un logement en 1847, a placé la couverture de la porte susdite sous le cul de son four, au fond de l'archet de sous ce four. (four à cuire le pain.)

3.

Claude Antoine Romanet, mon grand-père,
 eut deux fils : j^h Ambroise, mon père, et j^{re} Isidore-
 Augustin, mon oncle.

Cet oncle mourut le même jour que sa mère, l'un
 à morbier l'autre à tancua. Ils furent mis les 3 à la
 même fosse au cimetière de morbier.

Il n'y avait pas longtemps que cet oncle était marié,
 il laissait une jeune veuve et un petit enfant qui, peu
 d'années après moururent, et cette branche
 de notre famille fut éteinte en 1790.

L'enfant mourut avant sa mère et celle-ci hérita
 de toutes les biens de son enfant, qui étaient hérités
 de son père. Telles étaient les coutumes de la
 franche-comté avant le code civil.

La mère étant au lit de la mort, sans postérité,
 fit un testament donnant toute sa succession à sa
 sœur et à son père. C'est ainsi que le bien paternel
 de tancua passa tout à coup en mains étrangères à
 la famille.

Les héritiers étrangers allèrent bien vite partager ce
 bien par égale part avec mon père, et ils vendirent
 aussitôt leur portion à Jean-Noël et Joseph Xavier
 Martin, père & fils, grangers à la Combe de Morbier.

Les acquéreurs achetèrent cette propriété à crédit.
 Onze ans après il fallut revendre pour payer.

Le père, jⁿ Noël Martin, revendit donc, en 1801,
 à son autre fils j^{re} Augustin Martin, la totalité de la
 propriété.

Claude Antoine Romanet, mon grand-père, eut deux fils : j^h Ambroise, mon père, et Isidore-Augustin, mon oncle.

Cet oncle mourut le même jour que sa mère, l'un à morbier l'autre à tancua. Ils furent mis les 3 à la même fosse au cimetière de morbier.

Il n'y avait pas longtemps que cet oncle était marié ; il laissait une jeune veuve et un petit enfant qui, l'un et l'autre ne survécurent pas longtemps, et cette branche de notre famille fut éteinte en 1790.

L'enfant mourut avant sa mère et celle-ci hérita de tous les biens de son enfant, qui étaient indivis avec ceux de mon père. Telles étaient les coutumes de la franche-comté avant le code Civil.

La mère étant au lit de la mort, sans postérité, fit un testament donnant toute sa succession à sa sœur et à son père. C'est ainsi que le bien paternel de tancua passa tout à coup en mains étrangères à la famille.

Les héritiers étrangers allèrent bien vite partager ce bien par égale part avec mon père et ils vendirent aussitôt leur portion à Jean-Noël et Joseph Xavier Martin, père & fils, grangers à la Combe de morbier.

Ces acquéreurs achetèrent cette propriété à Crédit. onze ans après il fallut revendre pour payer.

Le père, jⁿ Noël Martin, revendit donc, en 1801, à son autre fils j^{re} Augustin Martin, la totalité de la propriété.

propriété, à charge par ce nouveau acquereur de payer les dettes affectées dessus, et de nourrir et entretenir ses père & mère.

L'autre des fils, j^h Xavier Martin, qui était de partie avec son père pour l'acquisition primitive s'opposa à cette vente prétendant qu'il avait la moitié de la propriété, et voilà un bon procès à St Claude entre le père et les deux fils Martin; procès qui n'a jamais eu de solution faite par les plaideurs d'avoir le moyen de payer leurs avoués et leurs avocats.

Le nouvel acquereur, p^{re} Augustin Martin, avait vendu les biens de sa femme à Foncine, pour payer les créanciers de son père; mais au lieu de payer il dissipa la dot de sa femme; il avait une nombreuse famille à nourrir; il était toujours au cabaret avec un mauvais cheval dont il se servait; La cherté des blés, la disette de 1816-1817, époque où le pain monta jusqu'à un franc vingt centimes le kilogramme, achevèrent de le ruiner. Pour payer ses créanciers et ceux de son père il fallut vendre pour la 3^e fois les biens en question.

C'est moi qui achetai, en 1818 (vente à l'amiable) après avoir transigé avec Joseph Xavier Martin pour ses prétentions et son procès.

C'est ainsi qu'est revenue à la branche paternelle

4.

propriété, à charge par ce nouveau acquereur de payer les dettes affectées dessus, et de nourrir et entretenir ses père & mère.

L'autre des fils, j^h Xavier Martin, qui était de partie avec son père pour l'acquisition primitive s'opposa à cette vente prétendant qu'il avait la moitié de la propriété, et voilà un bon procès à St Claude entre le père et les deux fils Martin; procès qui n'a jamais eu de solution faite par [écriture coupée par la photocopie] les plaideurs d'avoir le moyen de payer leurs avoués et leurs avocats.

Le nouvel acquereur, p^{re} Augustin Martin, avait vendu les biens de sa femme à foncine, pour payer les créanciers de son père; Mais au lieu de payer il dissipa la dot de sa femme. il avait une nombreuse famille à nourrir; il était toujours au cabaret avec un mauvais cheval dont il se servait; La cherté des blés, la disette de 1816-1817, époque où le pain monta jusqu'à un franc vingt centimes le kilogramme, achevèrent de le ruiner. Pour payer ses créanciers et ceux de son père il fallut vendre pour la 3^e fois les biens en question.

C'est moi qui achetai, en 1818 (vente à l'amiable) après avoir transigé avec Joseph Xavier Martin pour ses prétentions et son procès.

C'est ainsi qu'est revenue à la branche paternelle

une propriété dont elle avait été privée assez injustement.

Cette portion de grange à tancua a donc été possédée par les Martin de 1790-1818 - 28 ans.

Voici un incident qui se présenta en 1836, au sujet de mon acquisition Martin.

jean-Constant Martin, fils de feu p^{re} augustin, mon vendeur, vint me trouver, le X^e mars 1836, pour avoir des explications sur la vente que ses père et mère m'avaient faite, il y avait alors 18 ans.

il voulait voir si sa mère, encore vivante à cette époque, ne pourrait rien réclamer sur le bien vendu où elle avait un assignat de 2400 francs, fait par feu son mari le 2 floréal an 12 (32 ans.)

il avait entendu dire, dit-il, que les droits de sa mère ne pouvaient pas se perdre, et que quel qu'un les lui avait demandé à acheter.

je lui répondit :

que sa mère m'avait vendu tous ses droits et qu'il lui restait plus rien à vendre ; que j'étais parfaitement en règle de ce côté-là ; que j'avais acheté assez cher puisque j'en avais donné 66 fr. de plus qu'il n'avait coûté à mes vendeurs qui, en outre, avaient exploité tous les bois avant de revendre ; que pour me mettre à l'abri de toute recherche, j'avais encore acheté de

une propriété dont elle avait été privée
assez injustement.
Cette portion de grange à tancua a donc
été possédée par les Martin, de 1790 à 1818 -
28 ans.
Voici un incident qui se présenta en 1836,
au sujet de mon acquisition Martin.
jean-Constant Martin, fils de feu p^{re} augustin,
mon vendeur, vint me trouver, le X^e mars 1836, pour
avoir des explications sur la vente que ses père et
mère m'avaient faite, il y avait alors 18 ans.
il voulait voir si sa mère, encore vivante à cette
époque, ne pourrait rien réclamer sur le bien vendu
où elle avait un assignat de 2400 francs, fait par
feu son mari le 2 floréal an 12 (32 ans.)
il avait entendu dire, dit-il, que les droits de sa mère
ne pouvaient pas se perdre, et que quel qu'un les lui
avait demandé à acheter.
je lui répondit :
que sa mère m'avait vendu tous ses droits et qu'il
ne lui restait plus rien à vendre ; que j'étais parfaitement
en règle de ce côté-là ; que j'avais acheté assez cher
puisque j'en avais donné 66 fr. de plus qu'il n'avait
coûté à mes vendeurs qui, en outre, avaient exploité
tous les bois avant de revendre ; que pour me mettre
à l'abri de toute recherche, j'avais encore acheté de

6.
joseph-Xavier martin, son Oncle, tous les droits
actions qu'il avait sur les biens en question, cho
qui avait éteint le procès qui était pendant ent
les deux frères martin.
je lui fis connaître une chose que sa mère pou
lui attester, à savoir :
« Quelque tems après la vente de ses biens, la
« martin m'avait dit que des gens de Morbier
« aurait fait observer qu'elle aurait pu en tir
« un meilleur prix en l'affichant à vendre ;
« que l'un d'eux en aurait bien donné 5 à 6
« de plus ; que j'avais répondu à sa mère,
« je ne tenais guère à mon acquisition, qu'on
« n'avait qu'à me rembourser mon argent et
« je rétrocederais.
« que quelques mois après cet entretien avec
« mère, celle-ci m'avait avoué que ceux qui
« avaient promis 5 à 600 francs de plus, s'
« retirés et n'offraient plus que 300 francs ;
« qu'elle leur avait répondu que dans tous les
« elle avait déjà donné la préférence à Romanet
« à 300 fr. de moins qu'à tout autre, parce qu'
« se rappelait et qu'elle se rappellerait toujours
« la crise de 1814 à 1817 où personne ne voulait
« lui prêter que lui pour faire vivre sa famille.
« que pris égard à la franchise et à la pauvre
« de sa mère, je lui avais donné une étrenne de cent francs

6.

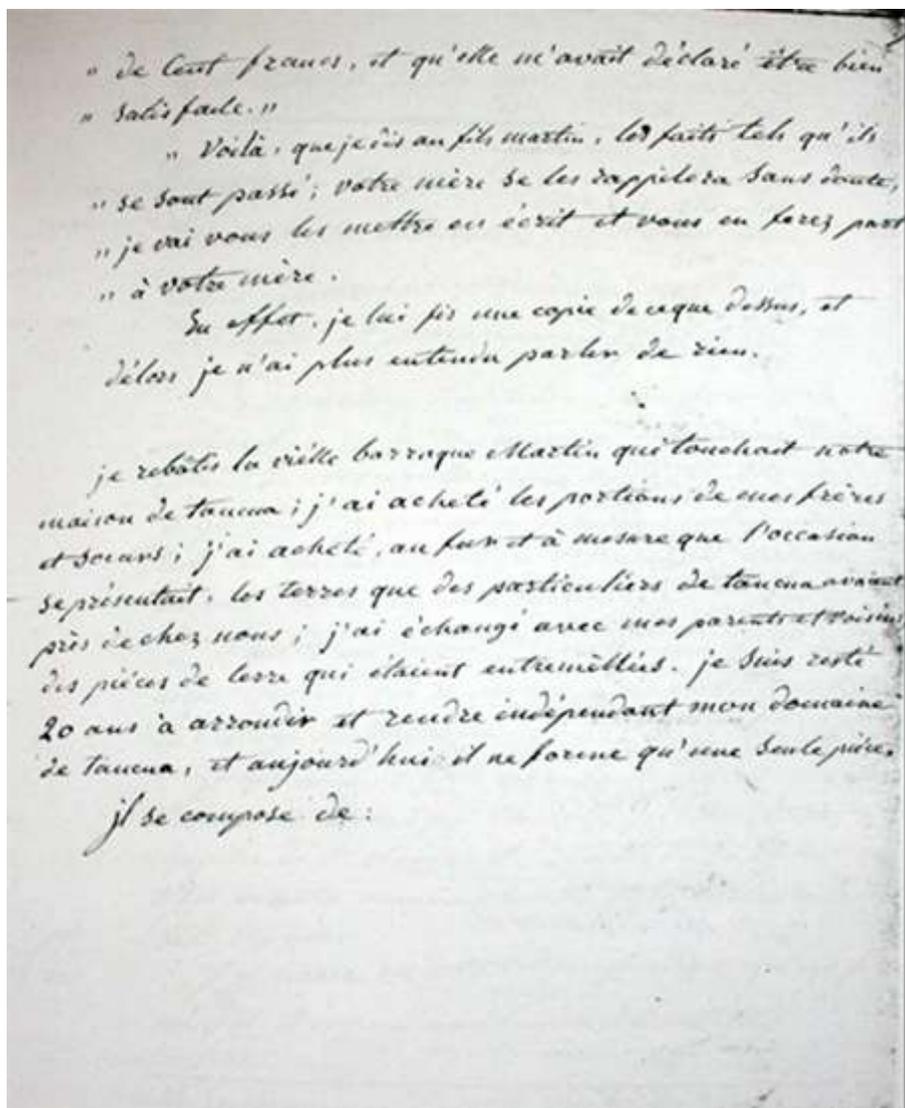
joseph-Xavier martin, son Oncle, tous les droits actions qu'il avait sur les biens en question, cho [écriture coupée par la photocopie] qui avait éteint le procès qui était pendant ent [écriture coupée par la photocopie] les deux frères martin.

je lui fis connaître une chose que sa mère pou [écriture coupée par la photocopie] lui attester, à savoir :

« Quelque tems après la vente de ses biens, la [écriture coupée par la photocopie] martin m'avait dit que des gens de Morbier aurait fait observer qu'elle aurait pu en tirer un meilleur prix en l'affichant à vendre ; que l'un d'eux en aurait bien donné 5 à 6 [écriture coupée par la photocopie] de plus ; que j'avais répondu à sa mère [que] je ne tenais guère à mon acquisition ; qu'on n'avait qu'à me rembourser mon argent et je rétrocederais.

« que quelques mois après cet entretien avec sa mère, celle-ci m'avait avoué que ceux qui avaient promis 5 à 600 francs de plus [écriture coupée par la photocopie] retirés et n'offraient plus que 300 francs ; qu'elle leur avait répondu que dans tous les [écriture coupée par la photocopie] elle aurait déjà donné préférence à Romanet à 300 fr. de moins qu'à tout autre, parce qu' [écriture coupée par la photocopie] se rappelait et qu'elle se rappellerait toujours la crise de 1814 à 1817 où personne ne voulait lui prêter que lui pour faire vivre sa famille ;

« que pris égard à la franchise et à la pauvre [écriture coupée par la photocopie] de sa mère, je lui avais donné une étrenne de cent francs



« de Cent francs, et qu'elle m'avait déclaré être bien
« satisfaite. »

« Voilà, que je dis au fils Martin, les faits tels qu'ils
« se sont passés; votre mère se les rappellera sans doute,
« je vai vous les mettre en écrit et vous en ferez part
« à votre mère. »

En effet, je lui fis une copie de ce que dessus, et
délors je n'ai plus entendu parler de rien.

je rebâti la vieille baraque Martin qui touchait notre
maison de tancua; j'ai acheté les portions de mes frères
et sœurs; j'ai acheté, au fur et à mesure que l'occasion
se présentait, les terres que des particuliers de tancua avaient
près de chez nous; j'ai échangé avec mes parents et voisins
des pièces de terre qui étaient entremêlées. je suis resté
20 ans à arrondir et rendre indépendant mon domaine
de tancua, et aujourd'hui il ne forme qu'une seule pièce.
Il se compose de :

7.

« de Cent francs, et qu'elle m'avait déclaré être bien satisfaite.

« Voilà, que je dis au fils Martin, les faits tels qu'ils se sont passés; votre mère se les rappellera sans doute, je vai vous les mettre en écrit et vous en ferez part à votre mère. »

En effet, je lui fis une copie de ce que dessus, et délors je n'ai plus entendu parler de rien.

je rebâti la vieille baraque Martin qui touchait notre maison de tancua; j'ai acheté les portions de mes frères et sœurs; j'ai acheté, au fur et à mesure que l'occasion se présentait, les terres que des particuliers de tancua avaient près de chez nous; j'ai échangé avec mes parents et voisins des pièces de terre qui étaient entremêlées. je suis resté 20 ans à arrondir et rendre indépendant mon domaine de tancua, et aujourd'hui il ne forme qu'une seule pièce.

Il se compose de :⁷

⁷ Il n'y a pas de suite, les lignes suivantes étant vides.

Généalogie de la ligne Maternel.

Trisaïeul, Philippe Reverchon, à Combefroide.
 Bisaïeul, Claude Nicolas, fils de Philippe
 Aïeul, Reverchon p^{re} Claude, notaire à Morbier, et procureur d'office (1)

Ledit notaire Reverchon, mon grand-père maternel, a eu de son mariage avec Anne Thérèse Girod, de Morez-bas, cinq enfants, savoir : Joseph-Aimé, Jacques-Alexis, Claude-Nicolas, Marie-Anne et Marie-Constance Reverchon. Cette dernière est ma Mère, de pieuse mémoire.

Il eut d'un second mariage, une fille nommée Anne-Marie, qui se maria à Augustin Morel-Jacco [phrase coupée par la photocopie] du village de Morbier.

Joseph-Aimé, l'ainé des enfants, ayant reçu une certaine éducation, fut nommé géomètre du chapitre de St. Claude ; et, à cause de sa belle voie il fut en outre nommé chantre de la cathédrale de St. Claude.

Il se maria en cette ville. Il n'eut qu'un fils auquel il donna une bonne éducation.

(1) Les procureurs d'office étaient des notaires chargés de remplir les fonctions du ministère public dans les affaires qui se jouaient au prieuré de la Mouille.

Généalogie de la ligne Maternel

Trisaïeul Philippe Reverchon, à Combefroide.

Bisaïeul, Claude Nicolas, fils de Philippe

Aïeul, Reverchon p^{re} Claude, notaire à Morbier, et procureur d'office ⁸

Ledit notaire Reverchon, mon grand-père maternel, a eu de son mariage avec Anne Thérèse Girod, de Morez-bas, cinq enfants, savoir : Joseph-Aimé, Jacques-Alexis, Claude-Nicolas, Marie-Anne et Marie-Constance Reverchon. Cette dernière est ma Mère, de pieuse mémoire.

Il eut d'un second mariage, une fille nommée Anne-Marie, qui se maria à Augustin Morel-Jacco [phrase coupée par la photocopie] du village de Morbier.

Joseph-Aimé, l'ainé des enfants, ayant reçu une certaine éducation, fut nommé géomètre du chapitre de St. Claude ; et, à cause de sa belle voie il fut en outre nommé chantre de la cathédrale de St. Claude.

Il se maria en cette ville. Il n'eut qu'un fils auquel il donna une bonne éducation.

⁸ Renvoi en bas de page : « Les procureurs d'office étaient des notaires chargés de remplir les fonctions du ministère public dans les affaires qui se jouaient au prieuré de la Mouille. »

Le jeune Reverchon quitta St. Claude pour aller s'établir géomètre à Grenoble, où il fut nommé pour cadastrer la province.
Son fils était déjà, à l'âge de 25 ans, ingénieur des ponts et chaussées du dépt de l'Isère. C'est, autant que je puis me le rappeler, en 1797, qu'il mourut garçon peu de temps après. Son père était veuf sans enfant fut atteint d'une paralysie et son frère Nicolas le fit venir chez lui à Morez pour le faire soigner, où il mourut quelques temps après.
Jacques Alexis Reverchon, second fils du notaire, est mort sans postérité en 1817; il était mieux connu sous le surnom de Cancus.
Claude Nicolas Reverchon, 3^e fils du notaire, passa sa jeunesse en qualité de commis de plusieurs maisons commerciales de Morez, 1^o chez les mm Jannet, 2^o chez m^r Morel et 3^o chez m^r Perrad, jusqu'à l'âge de 38 ans, époque où il se maria avec Ludivine Messager, fille d'un receveur des Douanes à Morez, qui était de Sénargent (haute Saône).
A l'époque de son mariage, il quitta m^r Perrad pour faire le commerce des fers et de la clouterie en son particulier, où il amassa une assez jolie fortune pendant les 14 ans que dura son commerce.
Il eut de son mariage susdit deux enfants qui moururent en bas âge, et la mère mourut en 1794.

Le jeune Reverchon quitta St. Claude pour aller s'établir géomètre à Grenoble, où il fut nommé pour cadastrer la province.

Son fils était déjà, à l'âge de 25 ans, ingénieur des ponts et chaussées du dépt de l'Isère. C'était, autant que je puis me le rappeler, en 1797, qu'il mourut garçon peu de temps après. Son père était veuf sans enfant fut atteint d'une paralysie et son frère Nicolas le fit venir chez lui à Morez pour le faire soigner, où il mourut quelques temps après.

Jacques Alexis Reverchon, second fils du notaire, est mort sans postérité en 1817; il était mieux connu sous le surnom de Cancus.

Claude Nicolas Reverchon, 3^e fils du notaire, passa sa jeunesse en qualité de commis de plusieurs maisons commerciales de Morez, 1^o chez les mm Jannet, 2^o chez m^r Morel et 3^o chez m^r Perrad, jusqu'à l'âge de 38 ans, époque où il se maria avec Ludivine Messager, fille d'un receveur des Douanes à Morez, qui était de Sénargent (haute Saône).

A l'époque de son mariage, il quitta m^r Perrad pour faire le commerce des fers et de la clouterie en son particulier, où il amassa une assez jolie fortune pendant les 14 ans que dura son commerce.

Il eut de son mariage susdit deux enfants qui moururent en bas âge, et la mère mourut en 1794.

11.
Il quitta le commerce pour aller régir la forge
qu'il avait achetée par moitié avec
mm. Clément frères, de la faillite de jⁿ B^{te} Prost.
dit jⁿ du moulin.
A l'âge de 60 ans, mon oncle C^{de} N^{las} Reverchon,
maître de forge à Morez, se remaria avec une jeune femme
de Bellefontaine, Marie-Joséphine Girod-dadoz, fille de
Jacques Girod-dadoz, veuve de Pierre Mayet de Bellefontaine.
Cette nouvelle femme mena rondement son vieux
riche mari. Elle lui arracha son testament pour avoir
toute sa fortune, et peu de temps après il se noya
accidentellement en tombant au canal de fuite de ses
usines, le 6^{bre} 1816, sans postérité.
Cette femme, deux fois veuve, munie de la fortune
de son dernier mari, qu'on évaluait à 150 milles francs,
s'en alla chez sa fille du premier lit, qui était mariée
à un nommé Roux, de Vermenton, (Yonne) où elle est
morte en 182 .
Voilà où est allée la succession entière de mon oncle
Reverchon, sans qu'il en soit resté un centime au pays
ni à aucun de ses parents.
Marie-Anne Reverchon, fille du notaire de ce nom,
est morte aussi sans postérité.
Voilà donc toutes les branches maternelles éteintes,
excepté celle de ma mère dont je vais m'occuper.

11.
il quitta le commerce pour aller régir la forge de morez-bas qu'il
avait achetée par moitié avec mm. Clément frères, de la faillite de jⁿ
B^{te} Prost, dit jⁿ du moulin.

A l'âge de 60 ans, mon oncle C^{de} N^{las} Reverchon, maître de forge à
Morez, se remaria avec une jeune veuve, de Bellefontaine, marie-
josephe Girod-dadoz, fille de Jacques Girod-dadoz, veuve de pierre
Mayet de Bellefontaine.

Cette nouvelle femme mena rondement son vieux riche mari. Elle
lui arracha un testament pour avoir toute sa fortune, et peu de tems
après il se noya accidentellement en tombant au canal de fuite de
ses usines, le 6^{bre} 1816, sans postérité.

Cette femme, deux fois veuve, munie de la fortune de son dernier
mari, qu'on évaluait à 150 milles francs, s'en alla chez sa fille du
premier lit qui était mariée à un nommé Roux, de Vermenton
(Yonne) où elle est morte en 182 .

Voilà où est allée la succession entière de mon oncle Reverchon,
sans qu'il en soit resté un centime au pays ni à aucun de ses
parents.

Marie-anne Reverchon, fille du notaire de ce nom, est morte aussi
sans postérité.

Voilà donc toutes les branches maternelles éteintes, excepté celle de
ma mère dont je vais m'occuper.

11.

Marie-constance Reverchon, ma mère,
 fille du notaire Reverchon, ~~mon oncle~~ ~~mon oncle~~ ~~mon oncle~~
 avait survécu à ses quatre frères et sœurs prérappelés.
 Elle est décédée le 26 janvier 1827, âgée de 74 ans,
 après 34 ans de veuvage. (Elle était née le 4 août 1753.)

Mariage de mes père et mère 1771.
 Joseph-ambroise Romanet et Marie-constance
 Reverchon, mes père et mère de pieuse mémoire,
 se marièrent en 1771.
 Il naquit de ce mariage onze enfants, dont cinq
 sont morts en bas âge, et six ont survécus au père
 et à la mère.
 J^h ambroise Romanet, mon père, est décédé le 17
 janvier 1793, laissant à sa veuve six enfants en
 bas âge, savoir :

1. Marie-anne, âgée de 15 ans ;
2. Jeanne célestine, âgée de 11 ans ;
3. p^{re} J^h Raymond, âgé de 9 ans ;
4. fois nicolas, âgé de 7 ans ;
5. Jean aimé, âgé de 5 ans ;
6. J^h alexis, âgé de 3 ans.

Voilà donc un ménage de sept personnes qui
 n'héritent pour tout bien, pour toutes ressources alimentaires
 et autres, que d'un petit domaine de quatre vaches.
 On conçoit de quelle conduite et de quelle économie
 il a fallu que la mère soit, pour se sortir du pas
 avec honneur comme elle l'a fait, avec un aussi petit
 domaine, qu'elle a conservé intact à ses enfants.

12.

Marie-constance Reverchon, ma mère, fille du notaire Reverchon, avait survécu à ses quatre frères et sœurs prérappelés.

Elle est décédée le 26 janvier 1827, âgée de 74 ans, après 34 ans de veuvage. (Elle était née le 4 août 1753.)

⁹ Joseph-ambroise Romanet et Marie-constance Reverchon, mes père et mère de pieuse mémoire, se marièrent en 1771.

il naquit de ce mariage onze enfants, dont cinq sont morts en bas âge, et six ont survécus au père et à la mère.

J^h ambroise Romanet, mon père, est décédé le 17 janvier 1793, laissant à sa veuve six enfants en bas âge, savoir :

1. Marie-anne, âgée de 15 ans ;
2. Jeanne célestine, âgée de 11 ans ;
3. p^{re} J^h Raymond, âgé de 9 ans ;
4. fois nicolas, âgé de 7 ans ;
5. Jean aimé, âgé de 5 ans ;
6. J^h alexis, âgé de 3 ans.

Voilà donc un ménage de sept personnes qui n'héritent pour tout bien, pour toutes ressources alimentaires [marge coupée par la photocopie] et autres, que d'un petit domaine de quatre vaches.

On conçoit de quelle conduite et de quelle économie il a fallu que la mère soit, pour se sortir du pas avec honneur comme elle l'a fait, avec un aussi petit domaine, qu'elle a conservé intact à ses enfants.

⁹ En marge : « Mariage de mes père et mère 1771. »

On conçoit aussi qu'il a fallu que tous ces enfants
 soient de bonne sorte, de bonne conduite et travailleurs
 pour arriver tous à bonne fin.

Pour nourrir cette jeune famille, il fallait à la
 mère environ 80 mesures d'orge par an. La bête n'en
 produisait que la moitié. Elle faisait annuellement huit
 quintaux de fromage qui, avec la vente de quelques
 pieds de bois, fournissaient au surplus des besoins de la
 famille.

La mère était adroite de l'aiguille, très travailleuse et
 d'une excellente santé; elle n'épargna ni soins ni veilles
 pour entretenir proprement et convenablement ses enfants.

Dans les commencements elle n'avait pour aide que
 Marie-Anne sa fille aînée, qui a toujours été forte
 travailleuse. Mais Célestine acquit bien vite des forces
 et seconda puissamment sa mère et sa sœur aînée, pendant
 que les trois petits frères étaient encore en robe d'enfant.
 Il n'y avait donc pour cultiver notre petit domaine,
 que ma mère et mes deux sœurs. Elles faisaient tout
 à l'exception de quelques journées de charue et de
 faucheurs, encore ma mère s'aidait-elle à faucher.

Puis elle avait de bons voisins, chez l'oncle Pierre-
 remy, qui lui prêtait souvent main forte.

Moi, p^r j^h Raymond, l'ainé des fils, j'étais absent,
 ainsi qu'on va le voir. Je n'ai donc pas vu les premiers
 malaises de la famille, mais je n'ai du moins pas moins
 travaillé trop jeune, et contribué puissamment à la
 prospérité du ménage, ainsi que je vais le démontrer.

On conçoit aussi qu'il a fallu que tous ces enfants aient été de bonne sorte, de bonne conduite et travailleurs pour arriver tous à bonne fin.

Pour nourrir cette jeune famille, il fallait à la mère environ 80 mesures d'orge par an. Le bien n'en produisait que la moitié. Elle faisait annuellement huit quintaux de fromage qui, avec la vente de quelques pieds de bois, fournissaient au surplus des besoins de la famille.

La mère était adroite de l'aiguille, très travailleuse et d'une excellente santé ; elle n'épargna ni soins ni veilles pour entretenir proprement et convenablement ses enfants.

Dans les commencements elle n'avait pour aide que Marie-Anne, sa fille aînée, qui a toujours été forte travailleuse. Mais Célestine acquit bien vite des forces et seconda puissamment sa mère et sa sœur aînée, pendant que les trois petits frères étaient encore en robe d'enfant.

Il n'y avait donc pour cultiver notre petit domaine, que ma mère et mes deux sœurs. Elles faisaient tout à l'exception de quelques journées de charue et de faucheurs, encore ma mère s'aidait-elle à faucher.

Puis elle avait de bons voisins, chez l'oncle Pierre-Remy, qui lui prêtait souvent main forte.

Moi, p^r j^h Raymond, l'ainé des fils, j'étais absent, ainsi qu'on va le voir. Je n'ai donc pas vu les premiers malaises de la famille, mais je n'ai pas moins travaillé trop jeune, et contribué puissamment à la prospérité du ménage, ainsi que je vais le démontrer.

11.
A la mort de mon père, arrivée le 17 janvier
1793, j'étais âgé de 9 ans, 4 mois et 17 jours, étant
né le 31 aout 1783, jour de la St. Marguerite, suivant
le Calandrier de l'époque.
L'été précédent (1792), j'avais fréquenté pendant
deux mois l'école de morbier; Après quoi je lisais
déjà passablement, ce qui était beaucoup pour les
écoles de ce tems là; aussi disait-on que j'avais des
dispositions.
Mon oncle Nicolas Reverchon, négociant à
morez, me prit chez lui pour m'envoyer en classe,
à l'école tenue audit lieu par un nommé Villermoz.
J'étais nourri à la table de mon oncle; et tenu
comme si j'avais été le fils de la maison.
J'y entrai en Mars 1793; à peu près six ou 7 semaines
après le décès de mon père.
Mon oncle Reverchon eut le malheur de perdre sa femme
sur la fin de 1794. Cette perte me fut plus fatale qu'à mon
oncle même, car si elle eut vécu j'eusse resté en classe
au lieu d'être rendu à ma mère qui n'avait pas le moyen
de m'y mettre.
Plusieurs circonstances excusèrent mon renvoi
à ma mère. L'oncle Nicolas Reverchon n'avait qu'une
petite fille, nommée virginie, qui était encore plus
jeune que moi. Après la mort de sa femme, mon oncle
prit pour gouvernante sa sœur

14.

A la mort de mon père, arrivée le 17 janvier 1793, j'étais âgé de 9 ans, 4 mois et 17 jours étant né le 31 aout 1783, jour de la St Raymond, suivant le calendrier de l'époque.

L'été précédent (1792) j'avais fréquenté pendant deux mois l'école de morbier; après quoi je lisais déjà passablement, ce qui était beaucoup pour les Ecoles de ce tems là; aussi disait-on que j'avais des dispositions.

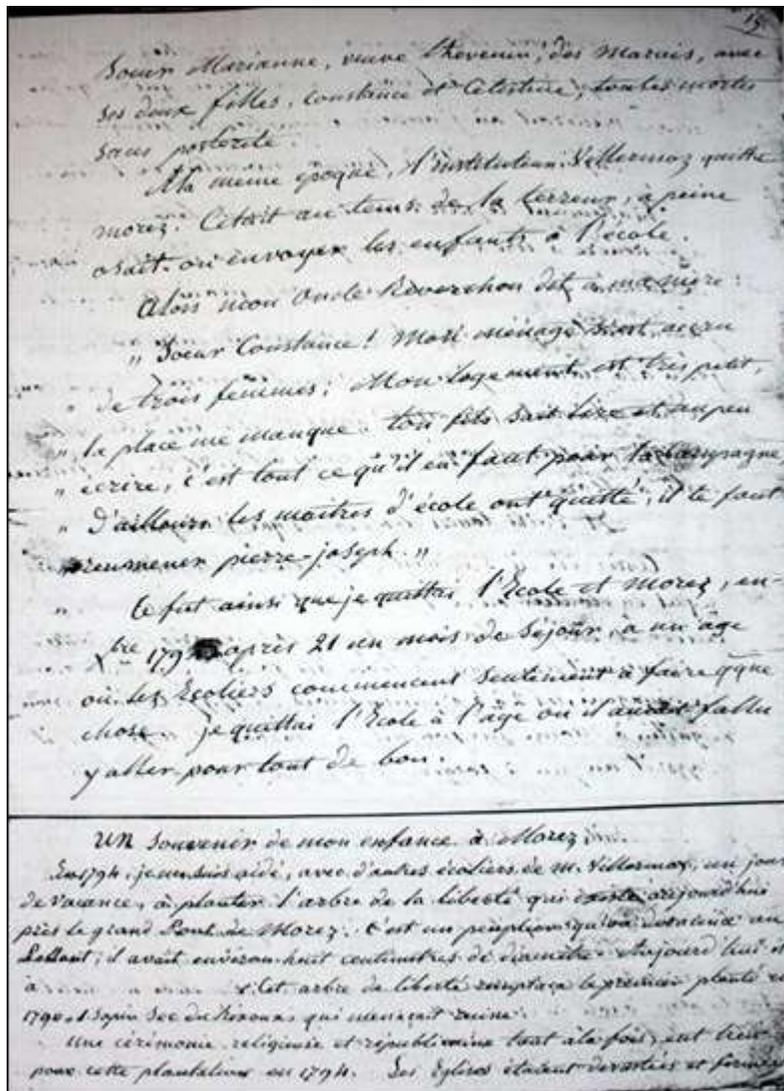
Mon oncle Nicolas Reverchon, négociant à Morez me prit chez lui pour m'envoyer en classe, à l'école tenue audit lieu par un nommé Villermoz.

j'étais nourri à la table de mon oncle, et tenu comme si j'avais été le fils de la maison.

j'y entrai en Mars 1793; à peu près six ou 7 semaines après le décès de mon père.

Mon oncle Reverchon eut le malheur de perdre sa femme sur la fin de 1794. Cette perte me fut plus fatale qu'à mon oncle même, car si elle eut vécu j'eusse resté en classe au lieu d'être rendu à ma mère qui n'avait pas le moyen de m'y mettre.

Plusieurs circonstances excusèrent mon renvoi à ma mère. L'oncle Nicolas Reverchon n'avait qu'une petite fille, nommée virginie, qui était encore plus jeune que moi. Après la mort de sa femme, mon oncle prit pour gouvernante sa sœur



Soeur Marianne, veuve thevenin, des marais, avec ses deux filles, Constance et Celestine, toutes mortes sans postérité.

A la même époque, l'instituteur Villermoz quitta morez. C'était au tems de la terreur, à peine osait-on envoyer les enfants à l'école.

Alors mon oncle Reverchon dit à ma mère : « Soeur Constance ! Mon ménage est accru de trois femmes ; Mon logement est très petit, la place me manque. ton fils sait lire et un peu écrire, c'est tout ce qu'il en faut pour la campagne ; d'ailleurs les maitres d'école ont quitté, il te faut renmener pierre-joseph »

Ce fut ainsi que je quittai l'école et morez, en X^{bre} 1794 après 21 un mois de séjour, à un âge où les Ecoliers commencent seulement à faire qqe chose. je quittai l'Ecole à l'âge où il aurait fallu y aller pour tout de bon.

Un souvenir de mon enfance à Morez :

En 1794, je __ suis aidé, avec d'autres écoliers de m. Villermoz, un jour de vacance, à planter l'arbre de la liberté qui existe aujourd'hui près le grand pont de Morez ; c'est un peuplier qu'on deracina au Pellant ; il avait environ huit centimètres de diamètre. Aujourd'hui il a [vide] : Cet arbre de liberté remplaça le premier planté en 1790 [le ?] Sapin Sec du Rixoux, qui menaçait ruine.

Une cérémonie religieuse et républicaine tout à la fois, eut lieu pour cette plantation en 1794. Les Eglises étaient devastées et fermées

je croyais être heureux de rentrer chez nous pour être exempt d'aller à l'école. je ne pensais guère qu'un temps viendrait où j'aurais à regretter le manque d'instruction. Enfin, me voilà à tancua, au milieu de l'hiver.

En attendant le printemps, la saison des labours, je m'occupe à apprendre à lire à mes trois frères et à d'autres enfants de tancua qui venaient chez nous quand le temps le permettait. je me rappelle qu'il y avait, entre autres, le jeune à la nanina, père de son amie Roumanet, m^d à Morez.

L'hiver suivant, (1795-1796) après m'être aidé à battre la grange, je fus envoyé deux mois à l'école de M^r Ecuire_ [photocopie coupée en marge] inst^r à Morez.

Et voilà toutes les classes que j'ai faites.

Après cela, il s'agissait d'apprendre un métier mais lequel du cloutier ou de l'horloger? C'était à ma mère à décider et elle pencha pour le plus tôt appris, le cloutier.

Il y avait une place de libre à la forge de gustin à moine [phrase coupée par la photocopie] j'y voyageai les 2 à 3 premiers mois de 1797. Ce bon garçon de gustin à moine me fournit le charbon et le fer, et il m'apprent un peu à forger. Ma mère le paye en bois.

Suite pour l'arbre de liberté de morez, 1794.

Les prêtres étaient dispersés; le curé de morez, m^r Bouvet, était en fuite. L'abbé Girod-pinnet, avait prêté serment à la Constitution civile du clergé, et était venu vivre tranquille chez son frère Girod-pinnet, à Morez, où il retour à son ministère de prêtre pour une cérémonie religieuse à l'occasion de la plantation du nouveau arbre de liberté. On éleva un autel sur la place, à côté du creu fait par la plantation; la garde Nationale entourrait l'autel et l'abbé Girod y célébra la messe et béni le creu et les racines du jeune peuplier, et on le fit planter, mettre en place.

16.

je croyais être heureux de rentrer chez nous pour être exempt d'aller à l'école. je ne pensais guère qu'un temps viendrait où j'aurais à regretter le manque d'instruction.

Enfin, me voilà à tancua, au milieu de l'hiver. En attendant le printemps, la saison des labours, je m'occupe à apprendre à lire à mes trois frères et à d'autres enfants de tancua qui venaient chez nous quand le temps le permettait. je me rappelle qu'il y avait, entre autres, le jeune à la nanina, père de m. aimé Romanet, m^d à morez.

L'hiver Suivant, (1795-1796) après m'être aidé à battre la grange, je fus envoyé deux mois à l'école de M^r Ecuire_ [photocopie coupée en marge] inst^r à Morez.

Et voilà toutes les classes que j'ai faites. Après cela, il s'agissait d'apprendre un métier mai lequel du cloutier ou de l'horloger? C'était à ma mère à décider et elle pencha pour le plus tôt appris, le cloutier. il y avait une place de libre à la forge de gustin à moine [phrase coupée par la photocopie] j'y voyageai les 2 à 3 premier mois de 1797. Ce bon garçon de gustin à moine me fournit le charbon et le fer, et il m'apprit un peu à forger. Ma mère le paya en bois.

Suite pour l'arbre de liberté de morez, 1794.

les prêtres étaient disposés, le curé de morez, m^r Bouvet, était en fuite. L'abbé Girod-pinnet avait prêté serment à la constitution civile du clergé, et était venu vivre tranquille chez son frère Girod-pinnet, à Morez, où [phrase coupée par la photocopie] le cour à son ministère de prêtre pour une cérémonie religieuse à l'ocasi [phrase coupée par la photocopie] de la plantation du nouveau arbre de liberté ou éleva un autel sur la place, à coté du creu fait par sa plantation; La garde Nationale entourrait l'autel, l'abbé Girod y célébra la messe et béni le creu et les racines du jeune peuplier, et on le fit planter, mettre en place

Ces mêmes printemps de 1797, je me crus déjà assez
 fort pour tenir moi-même - Xavier Martin, notre voisin, me
 rarangeat la vieille charue de mon père, dont on ne s'était pas servi
 depuis sa mort. On apprit nos vaches à tirer en menant le maltras
 [?], et ensuite on les attela à cette charue, et on laboura sans l'aide
 de personne.
 Célestine conduisait l'attelage, j'aime menait la vache
 de devant, Marienne suivait avec le fesson et ma mère semmait. quand la charue accroît une pierre
 qui empêchait tout, je mettais l'épaule sous l'un des
 mancherons de la charue pour la décrocher. j'étais
 trop petit et trop faible pour la faire avec mes bras.
 Cet été-là, je commençai à faucher pour aider
 à ma mère. j'achetai une petite Daille, Xavier Martin
 me l'emmenchat. j'avais plus de courage que de force,
 j'avais bien des maux pour faire peu d'ouvrage.
 L'hiver suivant, 1797-1798, ma mère ne voulut plus
 me laisser continuer l'apprentissage de cloutier.
 Elle avait été avertie par nos bons voisins, et parents
 nous autres écoliers qui avions creusé le trou.
 Sans doute que l'autorité municipale laissa faire cette opération par
 la jeunesse, afin d'en porter le souvenir plus loin.
 Après la messe et la Benediction, on démonta l'Autel qui avait été
 construit avec des Caisses d'horloges ; on plaça une table tout le
 long du Canal Chavin qui, à cette époque, étaient à découvert ; on
 fit servir un diner pour les autorités et les gardes-Nationaux en
 Costume, où il fut porté des toast à la prospérité de l'arbre de la
 liberté. On chanta la Marseillaise et autres chansons patriotiques de
 l'époque.

Au même printemps de 1797, je me crus déjà assez fort pour tenir la
 charue - j'avais 13 an et 1/2 - Xavier Martin, notre voisin, me
 rarangeat la vieille charue de mon père, dont on ne s'était pas servi
 depuis sa mort. On apprit nos vaches à tirer en menant le maltras
 [?], et ensuite on les attela à cette charue, et on laboura sans l'aide
 de personne.

Célestine conduisait l'attelage, j'aime menait la vache de devant,
 Marienne suivait avec le fesson et ma mère semmait. quand la
 charue accroît une pierre qui crampait tout, je mettais l'épaule sous
 l'un des mancherons de la charue pour la décrocher. j'étais trop
 petit et trop faible pour la faire avec mes bras.

Cet été-là, je commençai à faucher pour aider à ma mère. j'achetai
 une petite Daille, Xavier martin me l'emmenchat. j'avais plus de
 courage que de force, j'avais bien des maux pour faire peu
 d'ouvrage.

L'hiver suivant, 1797-1798, ma mère ne voulut plus me laisser
 continuer l'apprentissage de cloutier.
 Elle avait été avertie par nos bons voisins, et parents

nous autres écoliers qui avions creusé le trou.
 Sans doute que l'autorité municipale laissa faire cette opération par
 la jeunesse, afin d'en porter le souvenir plus loin.

Après la messe et la Benediction, on démonta l'Autel qui avait été
 construit avec des Caisses d'horloges ; on plaça une table tout le
 long du Canal Chavin qui, à cette époque, étaient à découvert ; on
 fit servir un diner pour les autorités et les gardes-Nationaux en
 Costume, où il fut porté des toast à la prospérité de l'arbre de la
 liberté. On chanta la Marseillaise et autres chansons patriotiques de
 l'époque.

parents, pierre-Simon Romanet et marie gabrielle jantet son épouse, qui les cloutiers qui occupaient la forge de gustin à moine, étaient pour la plus part des mal embouchés qui ne disaient que des sâletés, chose pernicieuse pour la jeunesse.

Ma mère n'était pas moins vertueuse et religieuse que les susdits bons voisins. Elle ne souffrait de la part de ses six jeunes enfants ni sâles paroles ni jurons. (mon père était déjà comme elle, vertueux et pieux, sans bigoterie.)

Elle nous faisait lever le matin pour faire la prière en famille. Elle nous faisait dire à haute voix le benedicté avant chaque repas et les grâces à la fin. Les angélus et autres prières pendant le travail n'étaient pas oubliés.

La prière du soir se faisait avec un peu plus de cérémonie. Tous à genoux autour du feu de notre grande cheminée de bois, chacun des six enfants faisait la prière à son tour. A la fin la mère qui présidait allongeait la cérémonie par une série de Pater et d'Ave qui ne finissait qu'en s'endormant, et souvent avec les rires de ceux qui ne dormaient pas.

Il va sans dire qu'elle nous faisait faire nos pâques tous les ans. elle n'exigeait pas plus souvent ce devoir-là de la part de ses 4 garçons, mais elle l'exigeait deux fois de ses filles, à pâques et à la toussaint.

Cet attachement aux pratiques religieuses est héréditaire dans la famille. Nos petites cousines et bonnes voisines à tancua, les Demoiselles Romanet, en sont aujourd'hui des témoins honorables.

18.

parents, pierre-Simon Romanet et marie gabrielle jantet, son Epouse, qui les cloutiers qui occupaient la forge de gustin à moine, étaient pour la plus part des mal embouchés qui ne disaient que des sâletés, chose pernicieuse pour la jeunesse.

Ma mère n'était pas moins vertueuse et religieuse que les susdits bons voisins. Elle ne souffrait de la part de ses six jeunes enfants ni sâles paroles ni jurons. (mon père était déjà comme elle, vertueux et pieux, sans bigoterie.)

Elle nous faisait lever le matin pour faire la prière en famille. Elle nous faisait dire à haute voix le Benedicté avant chaque repas et les grâces à la fin. Les angélus et autres prières pendant le travail n'étaient pas oubliés.

La prière du soir se faisait avec un peu plus de cérémonie, tous à genou autour du feu de notre grande cheminée de bois, chacun de 6 enfants faisait la prière à son tour. A la fin la mère qui présidait allongeait la cérémonie par une série de Pater et d'Ave qui ne finissait qu'en s'endormant, et souvent avec les rires de ceux qui ne dormaient pas.

Il va sans dire qu'elle nous faisait faire nos pâques tous les ans. elle n'exigeait pas plus souvent ce devoir-là de la part de ses 4 garçons, mais elle l'exigeait deux fois de ses filles, à pâques et à la toussaint.

Cet attachement aux pratiques religieuses est héréditaire dans la famille. Nos petites cousines et bonnes voisines à tancua, les Demoiselles Romanet, en sont aujourd'hui des témoins honorables.

Mes deux sœurs y ont été fidèles toute leur vie.^{19.}
Mais les 4 frères, moi pour le premier, se sont
négligés en venant grand'garçons, lorsque la mère
n'a plus pu les gouverner. Ils ont tous été bons
citoyens, honnête-homme, mais à peine de dévotion.
Pour mon compte, il y a cinquante ans que je fais
courte prière, mais j'ai travaillé et je travaille encore
beaucoup. Ma prière favorite, que je répète très souvent,
est celle-ci: Mon Dieu! je vous aime de tous mon Cœur,
faite moi la grâce de vivre et de mourir en bon
chrétien et en bon Citoyen.
je reviens sur le chapitre de ma mère.
Elle fut aussi très laborieuse. jamais elle ne
restait les bras croisés. Le bas dans ses poches pendant
le travail, elle tricottait en allant et venant, et
dans les moments de repas.
Le Dimanche après diner, elle lisait. Elle lisait
encore pendant sa maladie qui l'emmena à l'âge
de 74 ans, étant décédée le 26 janvier 1827.
Elle était née le 4 aout 1753.
74.

19.

Mes deux sœurs y ont été fidèles toute leur vie. Mais les 4 frères, moi pour le premier, se sont négligés en venant grand'garçons, lorsque la mère n'a plus pu les gouverner. ils ont tous été bons citoyens, honnête-homme, mais à peine de dévotion.

Pour mon compte, il y a cinquante ans que je fais courte prière, mais j'ai travaillé et je travaille encore beaucoup. Ma prière favorite, que je répète très souvent, est celle-ci : Mon Dieu ! je vous aime de tous mon Cœur, faite moi la grâce de vivre et de mourir en bon chrétien et en bon Citoyen.

je reviens sur le chapitre de ma mère.

Elle fut aussi très laborieuse. jamais elle ne restait les bras croisés. Le bas dans ses poches pendant le travail, elle tricottait en allant et venant, et dans les moments de repas.

Le Dimanche après diner, elle lisait. Elle lisait encore pendant sa maladie qui l'emmena à l'âge de 74 ans, étant décédée le 26 janvier 1827.

Elle était née le 4 aout

1753.

74.

90/

je Reviens à ma jeunesse

Au lieu de continuer l'apprentissage de cloutier, j'allai, l'hiver de 1797-1798, chez notre voisin Xavier martin, qui restait chez sa belle-mère, Catherine -ès-tatolet, commencer mon apprentissage d'horloger, avec jⁿ alexis tatolet, beau frère de Xavier martin.

Mais Xavier martin qui ne faisait que 2 ou 3 horloges par hiver, ne pouvait pas expédier notre apprentissage comme un horloger travaillant continuellement de son état. jⁿ alexis tatolet et moi, nous ne fisions guère que de nous amuser et un peu limer.

En été, Xavier martin allait à la forêt faire du tavaillon. je me mis à en faire aussi cet été-là (1798.) j'avais des bois propre à cela sur notre propriété.

Nous avions passablement de bois, mais à cette époque là, les forêts étaient presque de nul valeur. Personne au pays, pas même à morez, n'en faisait le commerce. On n'en pouvait tirer parti que pour l'entretien des bâtimens et pour les charbons que consumaient les forges de morez, et les clouteries du pays, qui étaient nombreuses alors. On ne brûlait que du charbon de bois, la houille était encore inconnue au pays.

Le beau tavaillon se vendait 2^f 50 le millier.

20.

je Reviens à ma jeunesse.

Au lieu de continuer l'apprentissage de cloutier, j'allai, l'hiver de 1797-1798, chez notre voisin Xavier martin, qui restait chez sa belle-mère, Catherine -ès-tatolet, commencer mon apprentissage d'horloger, avec jⁿ alexis tatolet, beau frère de Xavier martin.

Mais Xavier martin qui ne faisait que 2 ou 3 horloges par hiver, ne pouvait pas expédier notre apprentissage comme un horloger travaillant continuellement de son état. jⁿ alexis tatolet et moi, nous ne fisions guère que de nous amuser et un peu limer.

En été Xavier martin allait à la forêt faire du tavaillon. je me mis à en faire aussi et été-là (1798.) j'avais des bois propre à cela sur notre propriété.

Nous avions passablement de bois, mais à cette époque là, les forêts étaient presque de nul valeur. Personne au pays, pas même à morez, n'en faisait le commerce. On n'en pouvait tirer parti que pour l'entretien de bâtimens et pour les charbons que consumaient les forges de morez et les clouteries du pays, qui étaient nombreuses alors. On ne brûlait que du charbon de bois, la houille était encore inconnue au pays.

Le beau tavaillon se vendait 2^f 50 le millier.

L'hiver suivant (1798-1799) je retournai limer chez Xavier martin, avec mon camarade et ami intime, jⁿ alexis tatolet ¹⁰. Ce fut cet hiver là que notre voisin pierre-ès-mottet se maria, âgé de 17 ans.

¹¹ après les semailles de 1799, voulant essayer un peu de tout, je fis mon premier fourneau-à-charbon, dans une ancienne place, aux Cantons, au couchant des Sapins. je coupai le bois ; je fis tout. j'étais devenu assez fort ; je courrais ma 16^e année.

je mis mon fourneau à feu la veille de l'incendie de la ville de St Claude, arrivée le juin 1799.

Le jour de ce vaste incendie, je m'aidais a placer une citerne pour notre voisin pierre Remy Romanet, et son fils p^{re} Simon m'aidais à gouverner mon fourg à charbon.

C'était un jour de forte Bise avec un beau Soleil ; déjà avant midi on appercevait, depuis le haut de la côte, des tourbillon de fumée. Le soir on apprit que la ville entière était détruite, et qqes jours après on apprit que 80 personnes étaient enfouies dans les décombres.

Cette année là, on ne parlait que de l'incendie de St Claude ; de Bonaparte en Egypte ; de son retour en France ; de la Seconde coalition des principales puissances de l'Europe contre la France, & &. C'était Xavier martin qui nous entretenait de la politique.

¹⁰ Un renvoi en marge dit « mort en 1851 ».

¹¹ En marge à la hauteur de ce paragraphe : « 1799. »

4 mort
en 1851.

L'hiver suivant (1798-1799) je retournai limer chez Xavier martin, avec mon camarade et ami intime, jⁿ alexis tatolet. Ce fut cet hiver là que notre voisin pierre-ès-mottet se maria, âgé de 17 ans.

1799.

Après les semailles de 1799, voulant essayer un peu de tout. je fis mon premier fourneau-à-charbon, dans une ancienne place, aux Cantons, au couchant des Sapins. je coupai le bois ; je fis tout. j'étais devenu assez fort, je courrais ma 16^e année.

je mis mon fourneau à feu la veille de l'incendie de la ville de St Claude, arrivée le juin 1799.

Le jour de ce vaste incendie, je m'aidais a placer une citerne pour notre voisin pierre Remy Romanet, et son fils p^{re} Simon m'aidais à gouverner mon fourg à charbon.

C'était un jour de forte Bise avec un beau Soleil ; déjà avant midi on appercevait, depuis le haut de la côte, des tourbillon de fumée. Le soir on apprit que la ville entière était détruite, et qqes jours après on apprit que 80 personnes étaient enfouies dans les décombres.

Cette année là, on ne parlait que de l'incendie de St Claude ; de Bonaparte en Egypte ; de son retour en France ; de la Seconde coalition des principales puissances de l'Europe contre la France, &c. &c. C'était Xavier martin qui nous entretenait de la politique.

22
L'hiver suivant (1799-1800) voyant qu'on apprenait peu chez Xavier martin qui, au lieu de faire des horloges, s'occupait à faire divers autres objets qui lui plaisait mieux (il était très adroit sur le fer et sur le bois) j'allai finir mon apprentissage chez j^h A^{tin} Cretin, dit petit Blé, qui travaillait assidument de l'horloger.

L'été de 1800 fut l'année de la grande sécheresse jamais, de mémoire d'homme, on en a vu une pareille au pays - trois mois sans goutte de pluie ni brouillards, toujours un soleil ardent, du premier juin au premier Septembre. On alla abreuver les vaches à la Secchère es-mottet, tout près de la Rivière, où il sortait une bonne source. C'était la aussi qu'on allait à l'eau pour le ménage, &c. - Et lorsqu'il y avait foule autour de la source, pour ne pas attendre mon tour j'allais remplir ma Bouille à la Rivière.

On allait aussi chercher de l'eau en voiture, dans un tonneau, à la fontaine des Rouvet, située à l'ouest de la grange Colomb, mais il n'y avait pas pour tout le monde, il fallait attendre longtems son tour. *

L'hiver suivant (1800-1801, j'allai encore chez j^h A^{tin} Blü - Mon frère nicolas, qui jusque là était allé tous les hivers en classe à Morbier, vint avec

* Voir ci-après page 41

22.

L'hiver suivant, (1799-1800) voyant qu'on apprenait peu chez Xavier martin qui, au lieu de faire des horloges s'occupait à faire divers autres objets qui lui plaisait mieux (il était très adroit sur le fer et sur le bois) j'allai finir mon apprentissage chez j^h A^{tin} Cretin, qui travaillait assidument de l'horloger.

L'été de 1800 fut l'année de la grande sécheresse jamais, de mémoire d'homme, on en a vu une pareille au pays - trois mois sans goutte de pluie ni brouillards, toujours un soleil ardent, du premier juin au premier Septembre. On allait abreuver les vaches à la Lecchère¹² ès-mottet, tout près de la Rivière, où il sortait une bonne source. C'était la aussi qu'on allait à l'eau pour le ménage, &c. - Et lorsqu'il y avait foule autour de la source, pour ne pas attendre mon tour j'allais remplir ma Bouille à la Rivière.

On allait aussi chercher de l'eau en voiture, dans un tonneau, à la fontaine des Rouvet, située à l'ouest de la grange Colomb, mais il n'y avait pas pour tout le monde, il fallait attendre longtems son tour.¹³

L'hiver suivant (1800-1801, j'allai encore chez j^h A^{tin} Blü - Mon frère nicolas, qui jusque là était allé tous les hivers en classe à Morbier, vint avec

¹² Les mots soulignés le sont dans le texte.

¹³ Un renvoi en bas de page dit « Voir ci-après page 41 ».

moi commencer son apprentissage. Il retourna en classe l'hiver suivant, 1801-1802, et moi je commençai à travailler à mes pièces chez Michel Cretin, dit Blü, frère consanguin de j^h A^{tin}.

Au printemps de 1802, je rouvris enfin l'atelier de mon père qui était fermé depuis sa mort arrivée le 17 janvier 1793. (durée de cette fermeture, neuf ans.)
(C'est au printemps de 1802 qu'est décédé ledit Michel Cretin-Blü, père de Pierreès-Blü d'aujourd'hui.)

Voilà donc toute la famille réunie dans l'atelier de mon père, au printemps de 1802.

Nous y trouvâmes ses outils de penduliers.

j'étais âgé de 18 ans ½
Nicolas de 16 ans.
jⁿ aimé de 14 ans.
Alexis de 12 ans.

Nicolas, qui n'avait été qu'un hiver chez les Blüs, n'était encore qu'au ¼ de son apprentissage.

A cette époque là on parlait de 2 à 3 ans pour apprendre l'état d'horloger en gros, parce qu'il fallait tout faire, absolument tout excepté le Cadran ; le couronnement et le timbre.

L'horloger achetait son fer au martinet ; les Roues chez le fondeur, l'acier et le cuivre dans les Boutiques de Morez.

moi commencer son apprentissage. Il retourna en classe l'hiver suivant, 1801-1802, et moi je commençai à travailler à mes pièces chez Michel Cretin, dit [texte coupé par la photocopie] Blü, frère consanguin de j^h A^{tin}.

Au printemps de 1802, je rouvris enfin l'atelier de mon père qui était fermé depuis sa mort arrivée le 17 janvier 1793. (durée de cette fermeture, neuf ans.)

(C'est au printemps de 1802 qu'est décédé ledit Michel Cretin-Blü, père de Pierreès-Blü d'aujourd'hui.)

Voilà donc toute la famille réunie dans l'atelier de mon père, au printemps de 1802.

Nous y trouvâmes ses outils de penduliers.

j'étais âgé de 18 ans ½

Nicolas de 16 ans.

jⁿ aimé de 14 ans.

Alexis de 12 ans.

Nicolas, qui n'avait été qu'un hiver chez les Blüs, n'était encore qu'au ¼ de son apprentissage.

A cette époque là on parlait de 2 à 3 ans pour apprendre l'état d'horloger en gros, parce qu'il fallait tout faire, absolument tout excepté le Cadran ; le couronnement et le timbre.

L'horloger achetait son fer au martinet ; les Roues chez le fondeur, l'acier et le cuivre dans les Boutiques de Morez.

24.
L'horloger forgeait toutes ses pièces, taillait roues et pignons qu'il arrondissait à la main - tournait et perçait tout à l'archet. faisait ses aiguilles, le balancier, les cordes des cylindres et le petit cordon pour la répétition, en fil blanc qu'on cordait avec un outil à engrenage que l'on appelait : Cordier.
Enfin, l'horloger faisait et entretenait ses outils ordinaires.
Celui qui forgeait bien évitait bien des coups de lime. Ses échelles bien faites d'une seule pièce, étaient la pièce la plus difficile à forger. Certains horlogers forgeaient d'une seule pièce, les détentes et les racrochoirs.
L'été de 1802 eut encore une grande sécheresse; Moins forte cependant qu'en 1800, mais qui eut les mêmes résultats parce que le dessèchement des terres, le tarissement des sources ord^{res}, les crevasses de la terre produites par la 1^{re} sécheresse, n'étaient pas encore revenues à leur état normal. Il fallut donc retourner à l'Eau à la Bienne comme en 1800.
Comme aujourd'hui, Comme toujours, chaque famille d'horloger avait un maître, marchand d'horloges à Morez. je choisi M. Jacques Girod-dadoz, de Bellefontaine, qui s'était fixé à Morez depuis peu, et auquel je livrai les horloges faites par moi chez Michel

24.

L'horloger forgeait toutes ses pièces, taillait roues et pignons qu'il arrondissait à la main - tournait et perçait tout à l'archet, faisait ses aiguilles, le balancier, les cordes des cylindres et le petit cordon pour la répétition, en fil blanc qu'on cordait avec un outil à engrenage que l'on appelait : Cordier.

Enfin, l'horloger faisait et entretenait ses outils ordinaires.

Celui qui forgeait bien évitait bien des coups de lime. Ses échelles bien faites d'une seule pièce, étaient la pièce la plus difficile à forger. Certains horlogers forgeaient d'une seule pièce, les détentes et les racrochoirs.

L'été de 1802 eut encore une grande sécheresse ; Moins forte cependant qu'en 1800, mais qui eut les mêmes résultats par ce que le dessèchement des terres, le tarissement des sources ord^{res}, les crevasses de la terre produites par la 1^{re} sécheresse, n'étaient pas encore revenues à leur état normal. Il fallut donc retourner à l'Eau à la Bienne comme en 1800.

Comme aujourd'hui, comme toujours, chaque famille d'horloger avait un maître, marchand d'horloges à Morez. je choisi M. Jacques Girod-dadoz, de Bellefontaine, qui s'était fixé à Morez depuis peu, et auquel je livrai les horloges faites par moi chez Michel

ès-Blü l'hiver de 1801-1802, et celles faites chez nous pendant l'été de cette dernière année

A partir du 1^r 8^{bre} 1802, il fallut changer de maître. Monsieur pierre Caseau, M^d horloger à Morez-bas, à qui nous devons un Billet souscrit par mon père le 23 fevrier 1791, à antoine Ponard, son beau-père, me proposa de travailler pour lui afin d'éteindre, petit à petit, cette dette qui s'élevait à la somme de 560 fr. intérêts compris.

Cette dette fut bien vite éteinte, car déjà au printemps suivant, en Mars 1803, M^r Caseau nous redevait déjà 73 fr. qu'il me paya en me rendant le billet acquitté.

Jⁿ aimé et alexis allèrent encore à l'Ecole à Morbier l'hiver de 1802-1803. (Jⁿ aimé avait 15 ans, alexis en avait 13.) je leur faisais faire, les soirées et les jour de vacance, des vis et autres pièces d'apprentis pour commencer à manier la lime, &c.

Pour expédier d'avantage, pour faire plus d'ouvrage, nos deux sœurs s'aidaient de ce qu'elles pouvaient. Elle tournaient la meule et l'Emery ; comme elles étaient nos aînées elles étaient plus fortes que nous. Marieanne arrondissait les roues, métier qu'elle avait déjà fait sous son père, pendulier, et chez Ponard-dit la Bastille, à Morez, chez qui ma mère l'avait mise un hiver, en 1794, pour continuer

is-Blü l'hiver de 1801-1802, et celles faites chez nous pendant l'été de cette dernière année.

A partir du 1^r 8^{bre} 1802, il fallut changer de maître. Monsieur pierre Caseau, M^d horloger à Morez-bas, à qui nous devons un Billet souscrit par mon père le 23 fevrier 1791, à antoine Ponard, son beau-père, me proposa de travailler pour lui afin d'éteindre, petit à petit, cette dette qui s'élevait à la somme de 560 fr. intérêts compris.

Cette dette fut bien vite éteinte, car déjà au printemps suivant, en Mars 1803, M^r Caseau nous redevait déjà 73 fr. qu'il me paya en me rendant le billet acquitté.

Jⁿ aimé et alexis allèrent encore à l'Ecole à Morbier l'hiver de 1802-1803. (Jⁿ aimé avait 15 ans, alexis en avait 13.) je leur faisais faire, les soirées et les jour de vacance, des vis et autres pièces d'apprentis pour commencer à manier la lime, &c.

Pour expédier d'avantage, pour faire plus d'ouvrage, nos deux sœurs s'aidaient de ce qu'elles pouvaient. Elle tournaient la meule et l'Emery ; comme elles étaient nos aînées elles étaient plus fortes que nous. Marieanne arrondissait les roues, métier qu'elle avait déjà fait sous son père, pendulier, et chez Ponard-dit la Bastille, à Morez, chez qui ma mère l'avait mise un hiver, en 1794, pour continuer

son apprentissage de pendulière, commencé sous mon père. Mais ma mère fut obligée de la rappeler, ne pouvant se passer d'elle à la maison.

Célestine taillait les roues et les pignons à temps perdu. Enfin, nous tirions tous à l'ouvrage et ma mère jouissait de voir sa jeune et nombreuse famille travailler et prospérer.

Au printemps de 1803, époque où j'e aimé et alexis cessèrent d'aller en classe, les 4 frères étaient constamment à l'atelier. Ses 2 cadets eurent bientôt appris à faire une horloge, parce que nous travaillions continuellement de l'état. Nous étions devenus fort, nous ne nous arrêtions presque pas à faire nos semailles et nos récoltes.

Je fus concrit cette année-là ; Concrit de l'an douze de la République qui tira au sort le même jour que l'an onze, le 2 frimaire an 12. (12 X^{bre} 1803.)

Cette circonstance n'arrêta pas d'une heure notre atelier. j'allai tout seul à morez comme s'il n'eut s'agit que d'aller faire une livraison d'horloges. je ne pensais nullement aux conséquences qui pouvaient en advenir.

On visitait et on reformait avant le tirage ; de sorte

26.

son apprentissage de pendulière, commencé sous mon père. Mais ma mère fut obligée de la rappeler, ne pouvant se passer d'elle à la maison.

Célestine taillait les roues et les pignons à temps perdu. enfin, nous tirions tous à l'ouvrage et ma mère jouissait de voir sa jeune et nombreuse famille travailler et prospérer.

Au printemps de 1803, époque où j'e aimé et alexis cessèrent d'aller en classe, les 4 frères étaient constamment à l'atelier. Les 2 cadets eurent bientôt appris à faire une horloge, parce que nous travaillions continuellement de l'état. Nous étions devenus fort, nous ne nous arrêtions presque pas à faire nos semailles et nos récoltes.

Je fus concrit cette année-là ; Concrit de l'an douze de la République qui tira au sort le même jour que l'an onze, le 2 frimaire an 12. (12 X^{bre} 1803.)

Cette circonstance n'arrêta pas d'une heure notre atelier. j'allai tout seul à morez comme s'il n'eut s'agit que d'aller faire une livraison d'horloges. je ne pensais nullement aux conséquences que pouvaient en advenir.

On visitait et on reformait avant le tirage ; de sorte

qu'on ne faisait tirer au sort que ceux déclaré
 propre au service.
 je n'avais aucun défaut, mais je n'avais que
 la taille à peu près juste de celle exigée alors. on
 me trouva un centimètre de plus que le minimum,
 il n'y avait pas à marchander la dessus, il fallut
 tirer.
 Cela vu, mon oncle nicolas Reverchon, qui m'a
 toujours affectonné, me dit qu'il ne voulait pas
 me laisser partir, qu'il me remplacerait si j'avais
 le sort.
 Et cet effet, il mis 400 francs à une masse
 ouverte au Bureau de Monsieur Perrad, bouse et
 Liste tenue par monsieur Jeanouis Reverchon,
 l'un des commis de M^r Perrad.
 Les Bulletins du tirage n'étaient pas par numéro
 comme cela à ce lieu des lors. Si un nombre
 déterminé n'était sort, armée active et son
 autre nombre déterminé il était sort
 armée de réserve. Le surplus des Bulletins
 était blancs.
 L'armée active devait partir immédiatement;
 L'armée de réserve restait à la disposition du 1^r Consul.
 La conscription de l'an onze avait tiré de jour,
 celle de l'an 12 tira à 8 heures du Soir, à la chandelle
 à l'Eglise de Morez. Monsieur Perrad était

qu'on ne faisait tirer au sort que ceux déclaré propre au Service.

je n'avais aucun défaut, mais je n'avais que la taille à peu près juste de celle exigée alors. on me trouva un centimètre de plus que le minimum ; il n'y eut pas à marchander la dessus, il fallut tirer.

Cela vu, mon oncle nicolas Reverchon, qui m'a toujours affectonné, me dit qu'il ne voulait pas me laisser partir ; qu'il me remplacerait si j'avais le sort.

¹⁴ A cet effet, il mis 400 francs à une masse ouverte au Bureau de Monsieur Perrad, bouse et Liste tenue par monsieur françois Reverchon, l'un des commis de M^r Perrad.

Les Bulletins du tirage n'étaient pas par numéro comme cela à eu lieu dès lors. Sur Un autre nombre déterminé il était écrit : Armée de réserve. Le surplus des Bulletins étaient Blancs.

L'armée active devait partir immédiatement ; L'armée de réserve restait à la disposition du 1^r Consul.

La conscription de l'an onze avait tiré de jour ; Celle de l'an 12 tira à 8 heures du Soir, à la chandelle à l'Eglise de Morez. Monsieur Perrad était

¹⁴ En marge du paragraphe suivant : « Les pris [page abimée] sort retirèrent 1000 + »

délégué du Préfet pour présider l'opération.
Je tire au sort, je ramène Armée de réserve.
Après le tirage mon oncle Reverchon me mena
souper avec lui. (j'y avais déjà dîné) et je m'en
alla tranquillement chez nous où j'arrivai seul
vers la minuit, sans avoir entré de toute la
journée ni au cabaret ni en café.
Ma mère n'était pas couchée, elle m'attendait
avec impatience. Je lui ai bien dit que j'avais
le sort mais que mon oncle Reverchon voulait me
remplacer, &c. - Alors point de souci pour
personne et le lendemain matin j'allai à mon
éteau comme à l'ordinaire.
Bonaparte, premier Consul, se fit Empereur
le 18 mai 1804. quelque temps après il demanda
une partie seulement de l'armée de réserve de
l'an 13. On tira au sort pour savoir qui devait
partir le premier, j'eus encore le sort.
Je n'eus même pas le temps d'aller au
au 1^{er} tirage, parce qu'à l'époque les remplaçants ne coûtaient
que 1000 à 1200 francs tandis qu'ils en coûtaient 1500
en 1804.
L'oncle Reverchon chargea Jean Mayet, de
Morbier, Marchand d'hommes à cette époque, de me
trouver un remplaçant. Ils firent ensemble marché
pour une somme de - - - Jean Mayet me mena

28.

délégué du Préfet pour présider l'opération.

Je tire au sort, je ramène Armée de réserve.

Après le tirage mon oncle Reverchon me mena souper avec lui, (j'y avais déjà dîné) et je m'en alla tranquillement chez nous où j'arrivai seul vers la minuit, sans avoir entré de toute la journée ni en cabaret ni en café.

Ma mère n'était pas couchée, elle m'attendait avec impatience. Je lui dis bien vite que j'avais le sort mais que mon oncle Reverchon voulait me remplacer, &c. - alors point de souci pour personne, et le lendemain matin j'allai à mon éteau comme à l'ordinaire.

bonaparte, premier Consul, se fit Empereur le 18 mai 1804. quelque temps après il demande une partie seulement de l'armée de réserve de l'an 13. on tira au sort pour savoir qui devait partir le premier, j'eus encore le sort.

Il eut mieux vult avoir pris armée active au 1^{er} tirage parce qu'alors les remplaçants ne coutaient que 1000 à 1200 francs tandis qu'ils coutaient 1500 f en 1804.

L'oncle Reverchon chargea Jean Mayet, de Morbier, Marchand d'hommes à cette époque, de me trouver un remplaçant. Ils firent ensemble marché pour une somme de - - - Jean Mayet me mena

avec lui à Lonslesauvier au jour fixé pour le départ, disant qu'il y avait là des hommes à marchander et que je devais y être.

Le jour fixé pour la revue des partants, jⁿ mayet me dit de m'éloigner, de ne pas paraître avec les conscrits et de ne rien dire. La Cours d'assise tenait Séance, j'y allai voir et j'y restai jusqu'à midi.

à son retour à notre hôtel, jean mayet me dit :

« Je t'ai trouvé un remplaçant, il vient de partir avec les autres, tu peux t'en aller, mais ne dit rien aux curieux qui t'interrogeraient, ni ici ni chez nous. Tu diras à ton oncle que je m'en irai dans qqes jours, j'ai affaire ici. »

Ce ne fut qu'une année après que j'appris qu'il n'était parti personne pour moi ; que jean Mayet avait employé une rûze que les M^{ds} d'hommes de ce tems appelaient : Rûze de guerre.

Mon oncle Reverchon avait retiré de la masse f 1000 = Sa mise de 400 fr. avait produit 600 fr.

Mais je n'ai jamais sù combien jean Mayet lui avait coûté.

Suite de 1804.

Nous avons travaillé sans relâche ; Nous fesions beaucoup d'horloges ; Nous fesions des economies. Et déjà cette année là j'entrepris de reconstruire notre vielle maison.

Je n'avais que 21 ans. mes frères étant encore faibles,

avec lui à Lonslesauvier au jour fixé pour le ^{29.} départ, disant qu'il y avait là des hommes à marchander et que je devais y être.

Le jour fixé pour la revue des partants, jⁿ mayet me dit de m'éloigner, de ne pas paraître avec les conscrits et de ne rien dire. La Cours d'assise tenait Séance, j'y allai voir et j'y restai jusqu'à midi.

à son retour à notre hôtel, jean mayet me dit :

« Je t'ai trouvé un remplaçant, il vient de partir avec les autres, tu peux t'en aller, mais ne dit rien aux curieux qui t'interrogeraient, ni ici ni chez nous. ~~Dis~~ Tu diras à ton oncle que je m'en irai dans qqes jours, j'ai affaire ici.

Ce ne fut qu'une année après que j'appris qu'il n'était parti personne pour moi ; que jean Mayet avait employé une rûze que les M^{ds} d'hommes de ce tems appelaient : Rûze de guerre.

Mon oncle Reverchon avait retiré de la masse f. 1000 = Sa mise de 400 fr. avait produit 600 fr.

Mais je n'ai jamais sù combien jean Mayet lui avait coûté.

Suite de 1804.

Nous avons travaillé sans relâche ; Nous fesions beaucoup d'horloges ; Nous fesions des economies. Et déjà cette année là j'entrepris de reconstruire notre vielle maison.

Je n'avais que 21 ans. mes frères étant encore faibles,

30
 et voulant, d'ailleurs, les laisser faire des horloges
 qui se vendaient un bon prix, je pris mon voisin
 jⁿ alexis tatolet pour m'aider à couper les Bois
 nécessaires sur notre propriété. Simon Odobez
 fut notre Voiturier... j'emmenai les Billons à la Scie et
 renvoya le Sciage - Les chevassus des Mouillers
 écartèrent en forêt et voiturèrent les bois de Charpente
 1804 eut un bel automne qui nous permit de faire
 les approvisionnements de pierres de maçonnerie et
 autres objets. - Pierre Martin avait un creux de
 chaux qu'il nous donna en échange de la moitié
 de la citerne en bois que j'avais établie au paturage
 en 1803. - je fis marché avec les thevenin des
 Mouillers pour la taille et la maçonnerie. enfin,
 tout était préparé pour le printemps de 1805.

1805. Nous commençâmes donc notre bâtisse au
 printemps de 1805. Nous étions après lorsque notre
 Soeur marianne se maria, en jⁿ 1805, à Joseph
 Augustin Saul, de l'abbaye du grand-vaux.

1806. Nous bâtissions encore l'année suivante
 lorsque je fus nommé Maire de la Commune de
 Tancua, par arrêté de Monsieur Poncet, préfet
 du jura, en date du six septembre 1806.
 je n'avais que 23 ans; il fallait 25 ans pour tout
 fonctionnaire public, le préfet m'accorda donc une
 dispense d'âge.

30.

et voulant, d'ailleurs, les laisser faire des horloges qui se vendaient au bon prix, je pris mon voisin jⁿ alexis tatolet pour m'aider à couper les Bois nécessaires Sur notre propriété. Simon Odobez fut notre voiturier. Il mena les Billons à la Scie et renvoya le Sciage - Les chevassus des Mouillers écartèrent en forêt et voiturèrent les bois de charpente

1804 eut un bel automne qui nous permit de faire les approvisionnements de pierres de maçonnerie et autres objets - Pierre Martin avait un creux de chaux qu'il nous donna en échange de la moitié de la citerne en bois que j'avais établie au paturage en 1803. - je fis marché avec les thevenin des Mouillers pour la taille et la maçonnerie. enfin, tout était préparé pour le printemps de 1805.

¹⁵ Nous commençâmes donc notre bâtisse au printemps de 1805. Nous étions après lorsque notre sœur marianne se maria, en 7^{bre} 1805, à Joseph Augustin Saul, de l'abbaye du grand-vaux.

¹⁶ Nous bâtissions encore l'année suivante lorsque je fus nommé Maire de la Commune de Tancua, par arrêté de Monsieur Poncet, préfet du jura, en date du six septembre 1806.

je n'avais que 23 ans ; Il fallait 25 ans pour tout fonctionnaire public, le préfet m'accorda donc une dispense d'âge.

¹⁵ En marge : « 1805. »

¹⁶ En marge : « 1806. »

Ce fut cette nomination qui commença à me dépayser, à me lancer dans le monde.

C'est cette année-là, au mois de 7^{bre} 1806, que mon frère Nicolas parti pour l'armée.

je l'accompagnai jusqu'à Lonslesauvier, ainsi que son Parrain, l'oncle nicolas Reverchon, pour voir s'il n'y avait pas moyen de le faire réformer, mais on échoua. Les temps étaient devenus difficiles pour cela, les remplaçants étaient à un prix très élevé, nous avions employé notre argent à bâtir, etc.

Nous avons remis à Nicolas, en partant de de la maison, deux cents francs en or. Son parrain lui donna à lonslesauvier, pour ses étrennes, deux louis d'or (48 -) - j'achetai à lonslesauvier les provisions de blé qui nous était nécessaire, plus forte qu'à l'ordinaire parce que nous avions encore à la maison les menuisiers et autres ouvriers à la journée travaillant à notre bâtiment. Ce fut joseph à l'henry, de tancua qui amena mon emplette, laquelle m'avait mis à court d'argent, tellement à court que je fus obligé de redemander vingt frans à mon frère qui partait. je n'osai pas demander à emprunter de Mon oncle Reverchon.

Ce fut cette nomination qui commença à me dépayser, à me lancer dans le monde.
C'est cette année-là, au mois de 7^{bre} 1806, que mon frère Nicolas parti pour l'armée.
je l'accompagnai jusqu'à Lonslesauvier, ainsi que son Parrain, l'oncle nicolas Reverchon, pour voir s'il n'y avait pas moyen de le faire réformer, mais on échoua. Les temps étaient devenus difficiles pour cela, les remplaçants étaient à un prix très élevé, nous avions employé notre argent à bâtir, etc.
Nous avons remis à Nicolas, en partant de de la maison, deux cents francs en or. Son parrain lui donna à lonslesauvier, pour ses étrennes, deux louis d'or (48 -) - j'achetai à lonslesauvier les provisions de blé qui nous était nécessaire, plus forte qu'à l'ordinaire parce que nous avions encore à la maison les menuisiers et autres ouvriers à la journée travaillant à notre bâtiment. Ce fut joseph à l'henry, de tancua qui amena mon emplette, laquelle m'avait mis à court d'argent, tellement à court que je fus obligé de redemander vingt francs à mon frère qui partait. je n'osai pas demander à emprunter de Mon oncle Reverchon.

37

Année 1807.

Nous n'avions pas pu achever tout-à-fait notre maison en 1805 et 1806. - Nous étions à bout d'argent et de bois sec. Nous nous préparâmes pendant l'été de 1807 pour en finir l'année suivante. je coupai des bois pour faire des planches, &c.

Il fallut aussi gagner de l'argent pour payer le trousseau de ma sœur Marienne que ma mère avait emprunté à crédit chez M^r Bonnefoy, dit Vise-en-l'air, de Morez, en 1805, montant 324^f. Le marchand passa cette somme en compte avec notre maître, M^r Pierre Caseau, le 7^{g^{bre}} 1806, et ce dernier nous en fit quittance lors qu'on l'eut payé en horloges, le 8^{g^{bre}} 1807.

1808. Nous finîmes notre bâtisse en 1808, il était resté à faire ce qui suit :

La chambre derrier, sur la Cave - Les deux petites chambres devant - Doubler le plancher de sur la cuisine - Les portes-brisées au devant de la grange - Sept Serrures aux portes et aux placards des chambres. Plâtrer et blanchir la façade, la Cuisine, le poêle, la forge d'horloger et les 2 chambres devant.

Peindre à l'huile la boiserie du poêle, de la cuisine, de la forge, des portes et valets de la façade devant &c.

32.

année 1807.

Nous n'avions pas pu achever tout-à-fait notre maison en 1805 et 1806. - Nous étions à bout d'argent et de bois sec. Nous nous préparâmes pendant l'été de 1807 pour en finir l'année suivante. je coupai des bois pour faire des planches, &c.

Il fallut aussi gagner de l'argent pour payer le trousseau de ma sœur Marienne que ma mère avait emprunté à crédit chez M^r Bonnefoy, dit Vise-en-l'air, de Morez, en 1805, montant 324^f. Ce marchand passa cette somme en compte avec notre maître, M^r Pierre Caseau, le 7^{g^{bre}} 1806, et ce dernier nous en fit quittance lors qu'on l'eut payé en horloges, le 8^{g^{bre}} 1807.

¹⁷ Nous finîmes notre bâtisse en 1808, Il était resté à faire ce qui suit :

La chambre derrier, sur la Cave - Les deux petites chambres devant - Doubler le plancher de sur la cuisine - Les portes-brisées au devant de la grange - Sept Serrures aux portes et aux placards des chambres ; Plâtrer et blanchir la façade, la Cuisine, le poêle, la forge d'horloger et les 2 chambres devant.

Peindre à l'huile la boiserie du poêle, de la cuisine, de la forge, des portes et valets de la façade devant, &c.

¹⁷ Noté en marge : « 1808. »

Année 1809.

C'est en 1809 que notre nombreuse et belle famille
 eut de se désorganiser.

Notre Sœur Célestine se maria le 4 février 1809,
 avec j^h A^{te} Richard, du haut de la combe.

Notre frère Cadet, Joseph Alexis, parti pour l'armée
 la même année, et je me fixai à Morez le 12 j^u
 1809, à l'âge de 26 ans.

J'en restai donc à la maison, sur la fin de 1809,
 que ma mère et mon frère Jean-Aimé. Ils furent
 obligés de prendre une servante.

Voici l'occasion qui m'engagea à quitter tancua.

J'étais Maire depuis 3 ans. Monsieur Claude-
 François Reverchon, négociant et percepteur des
 contributions directes du Canton de Morez, qui
 avait eu occasion de remarquer en moi qqes capacités,
 m'avait demandé, déjà en janvier 1809, pour commis
 au bureau de sa perception.

Mais, ne voulant pas quitter la maison avant
 de l'avoir affranchie de toute dette, j'en avais
 jusqu'au mois de j^u avec jⁿ Aimé et Alexis,
 pour payer le trousseau de notre Sœur Célestine,
 que ma mère avait aussi emplette à crédit,
 au commencement de cette année, chez le même
 Marchand qui lui avait vendu celui de notre Sœur
 Marieanne comme il est dit ci-devant.

Ce fut le 18 août 1809, que notre maître, M^r Pierre
 Caseau

Année 1809

C'est en 1809 que notre nombreuse et belle famille fini de se désorganiser.

Notre Sœur Célestine se maria le 4 février 1809 avec j^h A^{te} Richard, du haut de la combe.

Notre frère Cadet, Joseph Alexis, parti pour l'armée la même année, et je me fixai à morez le 12 7^{bre} 1809, à l'âge de 26 ans.

il ne restait donc plus à la maison, sur la fin de 1809, que ma mère et mon frère Jean-Aimé. ils furent obligés de prendre une servante.

Voici l'occasion qui m'engagea à quitter tancua.

J'étais Maire depuis 3 ans. Monsieur Claude-François Reverchon, négociant et percepteur des contributions directes du Canton de Morez, qui avait eu occasion de remarquer en moi qqes capacités, m'avait demandé, déjà en janvier 1809, pour commis au bureau de Sa perception.

Mais, ne voulant pas quitter la maison avant de l'avoir affranchie de toute dette, je travaillai jusqu'au mois de 7^{bre} avec jⁿ Aimé et Alexis, pour payer le trousseau de notre Sœur Célestine, que ma mère avait aussi emplette à crédit, au commencement de cette année, chez le même marchand qui lui avait vendu celui de notre Sœur Marieanne comme il est dit ci-devant.

Ce fut le 18 août 1809, que notre maître, m^r Pierre caseau

34
Caseau, paya à notre décharge ce trousseau à m.
je Alexis Bonnefoy, m^d à Morez. (dont quittance
est entre mes mains.)
Nos deux Sœurs s'étant mariées pendant
que nous bâtissions, rien donc d'étonnant si nous
prenions crédit à l'emplette de leurs trousseaux.
Avant de quitter la maison, je fis avec ma
mère et mon frère Jean Aimé, un inventaire de
notre mobilier, afin que tout se retrouve au retour
de nos deux frères militaires, chose qui a été
observée fidèlement.
Je n'emportai à Morez que mes habillemens
et mon linge personnel. j'étais garçon, logé,
couché et nourri chez m. François Reverchon,
je n'avais besoin de Rien - j'y entrai le 12^{bre}
1809.
Me voilà donc dans une nouvelle vie,
quitter la charue et la lime pour prendre la
plume, à l'âge de 26 ans! quitter une table
de la campagne pour vivre à celle d'un bon bourgeois
de ville!
quitter une famille de paysans pour vivre
dans celle d'un monsieur et d'une Dame de premier
rang, où j'étais aimé et estimé comme je
l'avais été à la maison paternel et maternel, devait
être pour moi le passage de l'hiver au printemps.

34.

Caseau, paya à notre décharge ce trousseau à m. jⁿ alexis Bonnefoy, m^d à Morez (dont quittance est entre mes mains.).

Nos deux Sœurs S'étant mariées pendant que nous bâtissions, rien donc d'étonnant si nous prenions crédit à l'emplette de leurs trousseaux.

Avant de quitter la maison, je fis avec ma mère et mon frère Jean Aimé, un inventaire de notre mobilier, afin que tout se retrouve au retour de nos deux frères militaires, chose qui a été observée fidèlement.

je n'emportai à Morez que mes habillemens et mon linge personnel. j'étais garçon, logé, couché et nourri chez m. François Reverchon, je n'avais besoin de Rien - j'y entrai le 12^{bre} 1809.

Me voilà donc dans une nouvelle vie. quitter la charue et la lime pour prendre la plume, à l'âge de 26 ans ! quitter une table de la campagne pour vivre à celle d'un bon bourgeois de ville !

quitter une famille de paysans pour vivre dans celle d'un monsieur et d'une Dame de premier rang, où j'étais aimé et estimé comme je l'avais été à la maison paternel et maternel, devait être pour moi le passage de l'hiver au printemps.

quoique seul au bureau de la perception, sans apprentissage préalable, je fus bientôt au fait de la tenue des Registres, du mode de recouvrement, et du maniement des espèces.

Les recouvrements avaient été négligés par le précédent commis. il y avait 30,000 francs à recouvrer sur les 4 contributions directes au 1^{er} 8^{bre} 1809. je fis rentrer tout cet arriéré dans l'espace de 3 mois, et au 1^{er} janvier 1810 j'étais au courant de toutes les manières.

arrivé à ce point, la tenue de ce bureau ne suffisait plus pour m'occuper. j'étais à la force de l'âge, bien portant, robuste, d'une activité et d'une exactitude peu commune, il me fallait d'autres travaux pour me satisfaire, ou m'en procurer

je travaillais, comme j'en avais contracté l'habitude à tancua, 18 heures par jours, de cinq heures du matin à 11 heures du soir, souvent minuit.

je ne sortais jamais, je ne fréquentais que mes patrons, desquels je vai parler.

Mes patrons étaient (outre M^r f^{ois} Reverchon qui était mon ami intime comme j'étais le sien) la société commerciale Vandel Reverchon & C^{ie}, qui succédait, depuis cinq ans, à celle de monsieur pierre-alexis Perrad, maison colossale de l'époque.

Cette maison embrassait trois raisons commerciales, savoir :

quoique seul au bureau de la perception, sans apprentissage préalable, je fus bientôt au fait de la tenue des Registres, du mode de recouvrement, et du maniement des espèces.

Les recouvrements avaient été négligés par le précédent commis. il y avait 30,000 francs à recouvrer sur les 4 contributions directes au 1^{er} 8^{bre} 1809. je fis rentrer tout cet arriéré dans l'espace de 3 mois, et au 1^{er} janvier 1810 j'étais au courant de toutes les manières.

arrivé à ce point, la tenue de ce bureau ne suffisait plus pour m'occuper. j'étais à la force de l'âge, bien portant, robuste, d'une activité et d'une exactitude peu commune, il me fallait d'autres travaux pour me satisfaire, ou m'en procurer

je travaillais, comme j'en avais contracté l'habitude à tancua, 18 heures par jours, de cinq heures du matin à 11 heures du soir, souvent minuit.

je ne sortais jamais, je ne fréquentais que mes patrons, desquels je vai parler.

Mes patrons étaient (outre M^r f^{ois} Reverchon qui était mon ami intime comme j'étais le sien) la société commerciale Vandel Reverchon & C^{ie}, qui succédait, depuis cinq ans, à celle de monsieur pierre-alexis Perrad, maison colossale de l'époque.

Cette maison embrassait trois raisons commerciales, savoir :

36.

1^o Celle de Perrad & Vandel, qui exploitait les forges de la ferrière, dep^t du Doubs, régies par M^r Vandel aîné jusqu'en 1810, et de la par M^r Jacques Reverchon, frère de mon ami François, chez qui j'étais. (nés de parents issus de germain.)

2^o Celle de Vandel aîné & C^{ie}, qui exploitait la tréfilerie de Morez, régie par les 2 frères Vandel.

3^o Celle de Vandel Reverchon & C^{ie}, dont le siège était dans la maison de M^r Perrad à Morez-haut, aujourd'hui maison de M^r Bailly, neveu et héritier de M^r Perrad, qui n'avait pas d'enfant.

Tous ces MM. formaient ensemble une seule et même Société commerciale sous les trois raisons précitées et sous le patronage de M^r Perrad leur illustre chef.

M^r Vandel aîné était marié à M^{lle} Françoise Besson, nièce de madame Perrad.

Monsieur Vandel cadet était marié à Gabrielle Reverchon, nièce de M^{me} Perrad, et sœur des frères Reverchon, associés.

Monsieur François Reverchon était marié à M^{me} Françoise Riondel, fille d'un bon négociant de Bonneville en Savoie.

M^r Jacques Reverchon, frère du précédent, se maria en 1810, à Marie Besson, nièce de madame Perrad, et

* ainsi que les usines de Pontarlier qui étaient régies par M^r aîné Vandel, fils de M^r Vandel aîné. (Ce-ci au père plus tard.)

36.

1^o Celle de Perrad & Vandel, qui exploitait les forges de la ferrière, dep^t du Doubs, régies par Mr Vandel aîné jusqu'en 1810, et de la par m^r jaques Reverchon, frère de mon ami François chez qui j'étais. (mes cousins issus de germain.)

2^o Celle de Vandel aîné & C^{ie}, qui exploitait la tréfilerie de Morez, régie par les 2 frères Vandel ¹⁸

3^o Celle de Vandel Reverchon & C^{ie} dont le siège était dans la maison de M^r Perrad à Morez-haut, aujourd'hui Maison de M^r Bailly, neveu et héritier de M^r Perrad, qui n'avait pas d'enfant.

Tous ces mm. formaient ensemble une seule et même Société commerciale sous les trois raisons précitées et sous le patronage de M^r Perrad, leur illustre chef.

Mr Vandel aîné était marié à M^{lle} foise Besson, nièce de madame Perrad.

Monsieur Vandel cadet était marié à Gabrielle Reverchon, nièce de M^{me} Perrad, et sœur des frères Reverchon, associés.

Monsieur François Reverchon était marié à M^{me} française Riondel, fille d'un bon négociant de Bonneville en Savoie.

M^r jaques Reverchon, frère du précédent, se maria en 1810, à Marie Besson, nièce de madame Perrad, et

¹⁸ Dans un renvoi en bas de page est écrit « ainsi que les usines de Pontarlier qui étaient régies par M^r aimé Vandel, fils de M^r Vandel aîné. (Ce-ci au père plus tard.) »

sœur de madame Vandel ainé.

La maison Vandel Reverchon & C^{ie}, où j'étais, faisait la partie des fers, dont la principale branche était la clouterie. Elle tenait qqes horloges, bien peu, ce que fabriquait la famille des pierre-alexis des chalettes, environ 100 par an, que venait acheter tous les ans un Sieur Patard, de viry, m^d ambulant.

Ce fut ici, au commencement de 1810, que mes patrons me proposèrent d'étendre la fabrication et le commerce de l'horlogerie, et de m'associer dans les bénéfices que cette partie produirait.

aussitôt dit aussitôt fait.

A cette époque là, où l'ouvrier-horloger faisait tout, comme dit ci-devant, on payait une horloge ordinaire de 9 pouces, 36 francs - La 1^{re} q^{te} allait à 40 fr.

Mais l'ord^{re} était 36^f on fournissait à l'ouvrier pour le placer le cadran qui coûtait 3 fr - Le Couronnement fondu à Lyon, qui coûtait 2^f Et le timbre qu'on fondait à Morbier, qui coûtait 2^f total de la fourniture 7^{fr}.

On comptait pour repassage, réglage et emballage, deux francs Ce qui élevait le prix de revient à 45 f. On les vendait couramment

19 55 fr.

je commençai par procurer à la maison de bons ouvriers, choisis dans toutes les communes du Canton.

je leur vendais, comme les autres m^{ds} d'horloges de nous,

¹⁹ Espace laissée vide.

soeur de madame Vandel ainé.

La maison Vandel Reverchon & C^{ie}, où j'étais, faisait la partie des fers, dont la principale branche était la clouterie. Elle tenait qqes horloges, bien peu, ce que fabriquait la famille des pierre-alexis des chalettes, environ 100 par an, que venait acheter tous les ans un Sieur Patard, de viry, m^d ambulant.

Ce fut ici, au commencement de 1810, que mes patrons me proposèrent d'étendre la fabrication et le commerce de l'horlogerie, et de m'associer dans les bénéfices que cette partie produirait.

aussitôt dit aussitôt fait.

et cette époque là, où l'ouvrier-horloger faisait tout, comme dit ci-devant, on payait une horloge ordinaire de 9 pouces, 36 francs - La 1^{re} q^{te} allait à 40 fr.

Mais l'ord^{re} était 36^f on fournissait à l'ouvrier pour le placer le cadran qui coûtait 3 fr - Le Couronnement fondu à Lyon, qui coûtait 2^f Et le timbre qu'on fondait à Morbier, qui coûtait 2^f total de la fourniture 7^{fr}.

On comptait pour repassage, réglage et emballage, deux francs Ce qui élevait le prix de revient à 45 f. On les vendait couramment

je commençai par procurer à la maison de bons ouvriers, choisis dans toutes les communes du Canton.

je leur vendais, comme les autres m^{ds} d'horloges de nous,

38.
 de morez, le fer et les roues brutes. je recevais et payais les horloges, je tenais les comptes des ouvriers-horlogers. je repassais, réglais et emballais toutes les horloges, et je faisais seul le Bureau de la perception qui était composé de 7 Communes Savoyennes : Morez, Morbier, Bellefontaine, tancua, la Mouille, les Rousses et la Darbellaz. (cette dernière commune a été plus tard réunie à celle de prémanon.)
 il y avait là assez d'ouvrage pour deux, et je le faisais seul. Mais j'étais à la force de l'âge, bien portant, robuste et actif, et travaillais 18 heures par jour.
 Combien de fois m'est-il arrivé de ne pas pouvoir aller déjeuner ni dîner, et que j'étais encore à jeun à la nuit, surtout le samedi et le dimanche que les contribuables arrivaient en foule au Bureau!
 au moyen de mes rapports avec les contribuables, il me fut facile d'obtenir de bons ouvriers-horlogers de toutes les communes Savoyennes.
 Après quelques mois de fabrication, j'établis un prix-courant pour la vente des horloges, et au moyen d'un Dictionnaire de Commerce et d'adresses, la maison Vandel, Reverchon & C^{ie} envoya au prix-courant aux divers horlogers des villes du midi de la France.
 Bientôt les commissions arrivèrent, et cette branche de commerce prit, dans ladite maison, un rapide essor sans voyager.
 Et deux ans après, en 1812, c'était la maison de Morez qui faisait le plus en horlogerie.

38.

de morez, le fer et les roues brutes. je recevais et payais les horloges, je tenais les comptes des ouvriers-horlogers. je repassais, réglais et emballais toutes les horloges, et je faisais seul le Bureau de la perception qui était composé de 7 Communes Savoir :

Morez, Morbier, Bellefontaine, tancua, la Mouille, Les Rousses et la Darbellaz. (cette dernière commune a été plus tard réunie à celle de prémanon.)

il y avait là assez d'ouvrage pour deux, et je le faisais seul. Mais j'étais à la force de l'âge, bien portant, robuste et actif ; je travaillais 18 heures par jour.

Combien de fois m'est arrivé de ne pas pouvoir aller déjeuner ni dîner et que j'étais encore à jeun à la nuit, surtout le samedi et le Dimanche que les contribuables arrivaient en foule au Bureau ?

au moyen de mes rapports avec les contribuables, il me fut facile d'obtenir de bons ouvriers-horlogers de toutes les communes surdites.

Après qqes mois de fabrication, j'établis un prix-courant pour la vente des horloges, et au moyen d'un Dictionnaire de Commerce et d'adresses, la maison Vandel Reverchon & C^{ie} envoya au prix-courant aux divers horlogers des villes du midi de la France.

Bientôt les commissions arrivèrent, et cette branche de commerce prit, dans ladite maison, un rapide essor Sans voyager.

Et deux ans après, en 1812, c'était la maison de Morez qui faisait le plus en horlogerie

Cette année là (1812) fut une année de disette. Le blé monta à 12 fr. la mesure. (60 fr. l'hectolitre.) Mais le commerce allait parfaitement, en voici un exemple ou une preuve.

Monsieur Vandel Cadet, associé de la maison Vandel Reverchon & C^{ie} et directeur de la tréfilerie, fit un voyage dans le midi de la France pour le placement des produits de cette usine, et en même tems il prenait qqes commissions chez les horlogers. Mais il nous en arrivait déjà plus que nous n'en pouvions remplir, et nous nous trouvâmes dans la nécessité de lui écrire de ne plus s'occuper, dans son voyage, d'horlogerie.

En effet, cette année là on ne pu faire fabriquer par nos ouvriers qu'une partie de nos expéditions. J'allais ramasser, au fur et à mesure d'expédition toutes les horloges que fesaient fabriquer pour revendre sur place, mm. jⁿ aimé Girod-patagon ; joseph Lacroix Emailleur ; Celestin Lamy-pithoz, des Rousses, &.

Ces m^{ds} là nous livrait tout emballé ; je n'avais qu'à enregistrer au livre d'entrée de sortie.

Lorsque par fois je ne pouvais pas suffire à tout, je fesaiis venir mon frère jean-aimé pour emballer.

j'établissais les expéditions au livre de factures et là finissait ma mission. Le bureau principal de Vandel, Reverchon & C^{ie}, où était commis jⁿ j^u Bonnefoy, fesaiit les expéditions, les factures, la corespondance et les recouvrements.

Cette année là (1812) fut une année de disette. Le blé monta à 12 fr. la mesure. (60 fr. l'hectolitre.) Mais le commerce allait parfaitement, en voici un exemple ou une preuve.

Monsieur Vandel Cadet, associé de la maison Vandel Reverchon & C^{ie} et directeur de la tréfilerie, fit un voyage dans le midi de la France pour le placement des produits de cette usine, et en même tems il prenait qqes commissions chez les horlogers. Mais il nous en arrivait déjà plus que nous n'en pouvions remplir, et nous nous trouvâmes dans la nécessité de lui écrire de ne plus s'occuper, dans son voyage, d'horlogerie.

En effet, cette année là on ne pu faire fabriquer par nos ouvriers qu'une partie de nos expéditions. J'allais ramasser, au fur et à mesure d'expédition toutes les horloges que fesaient fabriquer pour revendre sur place, mm. jⁿ aimé Girod-patagon ; joseph Lacroix Emailleur ; Celestin Lamy-pithoz, des Rousses, &.

Ces m^{ds} là nous livrait tout emballé ; je n'avais qu'à enregistrer au livre d'entrée et de sortie.

Lorsque par fois je ne pouvais pas suffire à tout, je fesaiis venir mon frère jean-aimé pour emballer.

j'établissais les expéditions au livre de factures et là finissait ma mission. Le bureau principal de Vandel, Reverchon & C^{ie}, où était commis jⁿ j^u Bonnefoy, fesaiit les expéditions, les factures, la corespondance et les recouvrements.

1813.



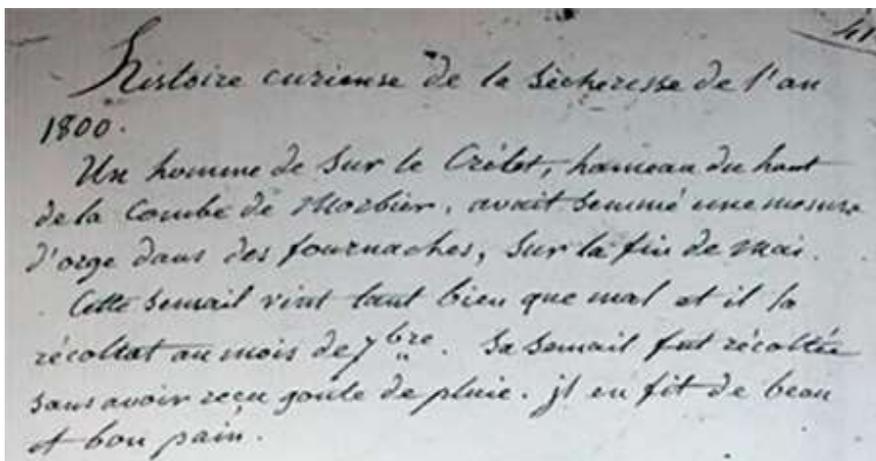
40.

1813.

Me voici arrivé à l'année 1813 d'heureuse mémoire.

C'est l'année que je me mariaï.

Comme c'est la plus grande et la plus belle époque de ma vie, je fini ici la 1^{re} partie de mes narations pour commencer la seconde partie sur un autre cahier.



41.

histoire curieuse de la sècheresse de l'an 1800.

Un homme de Sur le Crétet, hameau du haut de la Combe de Morbier, avait semmé une mesure d'orge dans des fournaches, sur la fin de mai.

Cette semail vint tant bien que mal et il la récoltat au mois de 7^{bre}. Sa semail fut récoltée sans avoir reçu goutte de pluie. Il en fit de beau et bon pain.

Index

À l'Henry, Joseph	39	Bonnefoy, Jean Ju...	47
Abbaye de Grandvaux, L' (39)	38	Bonnefoy, M, dit Vise-en l' Air, marchand de Morez	40
Bailly Basin, Jacques	2	Bonneville (73)	44
Bailly Basin, Odette	2	Bourniquot, le père	9
Bailly Basin, Paul	2	Bouvet, Mr, curé de Morez	24
Bailly Comte, Marie	3	Cantons, Les, lieu-dit	29
Bailly Maître, Claire	4, 10	Caseau, Pierre	33, 40, 41, 42
Bailly Salins, Claudine	3	Catheno, Cilla	4
Bailly, M, neveu et héritier de M Perrad	44	Chalettes, Les, hameau	45
Bailly, Pierre Simon	11	Chavin, canal, à Morbier	25
Bauduret, Célestin	11	Chevassus des Mouillers, les	38
Bauduret, Claude Joseph	11	Clément, MM, frères	19
Baux, Jacob	7, 8	Colomb, la Grange, lieu-dit	30
Bellefontaine (39)	3, 4, 10, 19, 32, 46	Combe, haut de la	41
Besson, Françoise	44	Combe de Morbier, La (39)	10, 12, 48
Besson, Marie	44	Cretin ès-Blü, Pierre	31
Bienne, La, rivière	32	Cretin, Joseph Augustin, dit petit Blü	30
Blü <i>Voir aussi</i> Cretin.	31	Cretin, Michel, dit ès-Blü	31, 32-33
Bonaparte (« 1 ^r Consul »)	29, 35, 36	Darbellaz, La, hameau	46
Bonnefoy, Jean Alexis, marchand à Morez	42	Doubs, département du	44
		Ecure..., M, instituteur à Morez	24
		Ès-Mottet, Pierre	29

Ès-Tatolet, Catherine	28	Jannet, MM, maison commerciale à Morez	18
Estrabant, le père	6	Jantet, Marie Gabrielle	26
Estrabant, Marc	6, 9	Jeoffroy, Guillemette	4
Estrabant, Marie Adeline	6, 9	Jeoffroy, Jacques	4
Estrabant-Sabatier, maison de commerce de Mazamet	8, 9	Jobel, Françoise	3, 10
Foncine (39)	13	Lacroix, Joseph, émailleur	47
Girod à Dado, Pierre	4	Lamy Pithoz, Célestin, des Rousses	47
Girod Dadoz, Jacques	19, 32	Lamy, Jeanne	3, 4
Girod Dadoz, Marie Josephe	19	Lecchère ès-Mottet, La, lieu-dit	30
Girod Patagon, Joseph Aimé	47	Lons le Saunier (39)	37, 39
Girod Perret à Bourguignon, Pierre	4	Lyon (69)	45
Girod Perret Bourguignon, Pierre	4	Malfroy, Clauda	3
Girod Perret, Laurent	3	Marais, Les (39)	23
Girod Perret, Pierre	3	<i>Marseillaise, La</i>	25
Girod Pinnet, Abbé	24	Martin (sans prénom)	13, 14, 15, 16
Girod Pinnet, frère de l'abbé Girod Pinnet	24	Martin, Jean Constant	14
Girod, Anne Thérèse	2, 17	Martin, Jean Noël	12
Girod, Claude François	3	Martin, Joseph Xavier	12, 13, 15
Grenoble (38)	18	Martin, Pierre	38
Gustin à Moine	24, 26	Martin, Pierre Augustin	12, 13
		Martin, Xavier	25, 28, 29, 30
		Mayet, Claude Marguerite	3

Mayet, Jean, de Morbier, marchand d'hommes	36, 37	Olombel, Jeanne Elizabeth	6
Mayet, Pierre, de Bellefontaine	19	Patard, sieur, marchand ambulant de Viry	45
Mazamet (81)	6, 8, 9	Pellant, Le, lieu-dit	23
Méssager, Ludivine	18	Perrad & Vandiel, société des forges	44
Michaud, Claudia	4	Perrad, M, maison commerciale à Morez	18, 35, 44
Morbier (39)	2, 3, 4, 10, 11, 12, 15, 17, 22, 30, 33, 36, 45, 46, 48	Perrad, M ^{me}	44
Morel à L'Huissier, Marie	3	Perrad, Pierre Alexis, négociant	43
Morel Forier, Denise	3	Pierre-Rémy, l'oncle	21
Morel Fourrier, Claude	3	Pierre-Alexis des Chalettes, les	45
Morel Fourrier, Jean	4	Ponard dit la Bastille	33
Morel Fourrier, Laurence	3	Ponard, Antoine	33
Morel Fourrier, Nicolas	3	Poncet, Monsieur	38
Morel Jacco..., Augustin	17	Pontarlier (25)	44
Morel, Claude Pierre	3	Prémanon (39)	46
Morel, M, maison commerciale à Morez	18	Prost, Jean Baptiste, dit Jean du Moulin	19
Morez (39)	2, 18, 19, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 44, 46	Repenty, hameau	11
Morez-Bas, quartier de Morez	17, 19, 33	Reverchon Monnier Pirolet, Pierre Pirolet	4
Morea-Haut, quartier de Morez	44	Reverchon Poid, Denis	4
Mouille, La (39)	17, 46	Reverchon, Anne-Marie	17
Odobez, Simon	38	Reverchon, Claude	4
		Reverchon, Claude François, négociant et percepteur	41

Reverchon, Claude Nicolas (« Nicolas », « mon oncle »), maître de forge à Morez	3, 17, 18, 19, 22, 23, 35, 36, 37, 39	Romanet, Charles Pharamond (« Pharamond »)	7, 6, 9, 10
Reverchon, François	35, 42, 43, 44	Romanet, Clauda Françoise (« Claudine Françoise »)	2, 10
Reverchon, frères, associés	44	Romanet, Claude Antoine	2, 10, 12
Reverchon, Gabrielle	44	Romanet, Claude François	3, 10
Reverchon, Jacques	44	Romanet, Cyle	4, 10, 11
Reverchon, Jacques-Alexis	17, 18	Romanet, Cyle, neveu de Cyle Romanet	11
Reverchon, Joseph Aimé	17, 18	Romanet, demoiselles, de Tancua	26
Reverchon, Louis	3	Romanet, François Nicolas (« Nicolas »)	20, 30, 31, 39
Reverchon, Marianne, veuve Thevenin	23	Romanet, Guillaume	11
Reverchon, Marie-Anne	17, 19	Romanet, Isidore Augustin	12
Reverchon, Marie Constance (« ma mère »)	2, 5, 10, 17, 19-27, 33, 34, 36, 40, 41, 42	Romanet, Jean à la Nanina	24
Reverchon, Pernelle ou Pétronille	3	Romanet, Jean Aimé	20, 24, 31, 33, 34, 41, 42, 47
Reverchon, Philippe	3, 17	Romanet, Jean dit à la Claire	3, 10
Reverchon, Pierre Claude, notaire de Morbier	2, 10, 17, 20	Romanet, Jeanne Célestine (« Célestine »)	20, 21, 25, 34, 41
Reverchon, Virginie	22	Romanet, Joseph Alexis (« Alexis »)	6, 20, 31, 33, 34, 41
Richard, Jean Antoine	41	Romanet, Joseph Ambroise	2, 5, 10, 12, 20
Riondel, Françoise	44	Romanet, M. Aimé	24
Risoux, Le (« Rixoux »)	23	Romanet, Marie Anne (« Marianne », « Marieanne »)	20, 21, 23, 25, 38, 40, 41
Romanet dit Guillâme, les	11	Romanet, Pierre Joseph Raymond	2, 10, 15, 20, 21
Romanet, Augustin	3, 10	Romanet, Pierre Rémy, ancêtre de l'auteur	10

Romanet, Pierre Rémy, voisin de l'auteur	29	Vermenton (89)	19
Romanet, Pierre-Simon	26, 29	Villermoz, instituteur à Morez	22, 23
Rousses, Les (39)	4, 46, 47	Viry (39)	45
Rouvet, Fontaine des, lieu-dit	30	X, Jeanne, femme de Pierre Girod Perret à Bourguignon	4
Roux, un nommé, dans l'Yonne	19		
Saint-Claude (39)	13, 17, 18, 29		
Saul, Joseph Augustin	38		
Sénargent (70)	18		
Sur le Crétet, lieu-dit	48		
Tancua (39)	2, 5, 6, 10, 11, 12, 14, 16, 24, 26, 38, 39, 41, 43, 46		
Tatolet, Jean Alexis	28, 29, 38		
Thevenet, Michèle (Reverchon)	2		
Thevenin des Mouillers, les	38		
Thevenin, Célestine	23		
Thevenin, Constance	23		
Thevenin, Marianne, veuve	23		
Vandel aîné, M	44, 45		
Vandel cadet, M	44, 47		
Vandel Reverchon & Cie	43, 44, 45, 46, 47		
Vandel, Aimé	44		
Vandel, les frères	44		
Vandelle Mathieu, Stéphanie	4		